SAC-260824

ANNEXE 1

Transcription de la 298e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 24 août 2026

Disponible sur le portail :

https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux

Transcription préparée par

Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)

1. Ouverture

Président d'assemblée : Il me fait plaisir de vous accueillir à la 298e séance du Sénat académique. Nous allons commencer par la reconnaissance des territoires autochtones.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Un plan d'action autochtone mis en œuvre sur les trois campus, des partenariats avec des gens, des communautés et des organismes autochtones, la création d'espaces de dialogue et de partage pour nos personnes étudiantes autochtones, des formations sur les réalités autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion. Des initiatives de recherche, d'enseignement et de reconnaissance culturelle menées par et avec des personnes autochtones. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

Président d'assemblée : Donc j'espère que vous avez passé une belle saison estivale et que vous êtes prêts pour la rentrée. Avant de commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et aux nouveaux invités du Sénat académique donc d'abord Nicolas Lecomte qui est professeur au campus de Moncton. M. Lecomte, vous êtes ici? Oui, parfait. On a Sylvain Fiset, vice-recteur du campus d'Edmundston par intérim, bienvenu et on a Pierre Morin, vice-doyen de la Faculté des sciences qui est le futur président d'assemblée du Sénat et qui est observateur aujourd'hui donc bienvenue Pierre. Petite note : Lacina Coulibaly et Mélanie LeBlanc, professeurs au campus d'Edmundston, ont été reconduits au Sénat académique. Les scrutateurs sont Janice Comeau et Paul Ward et sont excusés aujourd'hui Francis LeBlanc, Éric Labelle Westin-Eastaugh, Anne Beinchet et Lacina Coulibaly. Le recteur devra s'absenter aujourd'hui vers 11 h 30 et donc c'est le VRER qui agira comme président du Sénat, mais le recteur sera parmi nous pour la seconde partie de la réunion. À 11 h, on va recevoir Éric Mathieu Doucet pour la présentation sur l'Institut d'études acadiennes et la pause dîner ce sera vers midi au Bistro 63 et vous avez à vos places des billets pour le dîner et l'heure de clôture sera 14 h.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : On passe au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, monsieur le président. La convocation a été envoyée le 17 août. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat académique le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues aux paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point 3, vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, la correspondance.

Secrétaire générale : Aucune correspondance n'a été reçue.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait. Donc ça nous amène au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Vous avez sans doute pris connaissance de l'ordre du jour et des documents. J'aurais d'abord besoin d'une proposition. Est-ce qu'il y a des propositions d'ajouts ou de modifications dans un premier temps?

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le point 6.2 sera retiré de l'ordre du jour. Le procès-verbal n'est pas prêt, mais on est quand même prêt à répondre à des questions.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres modifications? J'aurais besoin d'une proposition. Hélène Albert et c'est appuyé par Jean-François Thibault, parfait. Pas de question donc nous allons procéder

au vote. Vous savez comment ça fonctionne, je vais lancer le vote tout de suite. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

6. Adoption des procès-verbaux
6.1 SAC-260508

Président d'assemblée : Le point 6, l'adoption des procès-verbaux. Comme l'a mentionné madame la secrétaire générale, le procès-verbal de la réunion du 18 juin sera adopté au Sénat du 2 octobre donc pour le procès-verbal de la réunion du 8 mai, j'aurais besoin d'une proposition. Jacques Richard et c'est appuyé par Céline Surette. Questions ou commentaires? Hélène Albert.

Albert : On sait qu'on a le cerveau en vacances quand on cherche le bouton au Sénat. Désolée. J'avais juste une petite remarque avant d'adopter. Au point 9.3 dans la modification majeure du programme du bacc en travail social, sûrement qu'en suivi on va évoquer que ça va commencer cet automne-là puis pas en 2027, mais dans le paragraphe je vais dire 5 ou 6, en tout cas, à un moment donné on parle de durée excessive et je vais juste lire la phrase : les membres reconnaissent unanimement la nécessité de moderniser le programme notamment en raison de sa durée excessive cinq ans. Moi je dirais que c'est pas nécessairement une durée excessive. La plupart des programmes professionnels sont des programmes qui durent cinq ans. S'il y a eu une volonté d'écourter la durée du programme, c'était pour répondre aux besoins de nos communautés puis c'était aussi pour privilégier l'engouement pour notre programme pour qui des candidates et candidats potentiels choisissaient parfois d'autres programmes plus courts alors que ça serait normalement destiné au travail social. Je trouvais juste que le mot « excessive » donnait une connotation péjorative puis je pense qu'on pourrait le changer si ça vous dérange pas.

Président d'assemblée : On pourrait faire ça à l'amiable puis retirer le mot « excessive ». Ça convient à tout le monde? Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Octave Keutiben, on vous écoute.

Keutiben : Merci monsieur le président. C'était juste quelques petites remarques. À la page 10 au point 9.2, il me semble qu'il y a une phrase qui revient deux fois et il faudrait peut-être supprimer une. C'est la phrase qui parle du campus de Moncton offrira quatre années de cours et les autres campus offriront deux années de cours donc c'est le paragraphe 9.2, l'alinéas 9.2 paragraphe 3.

Secrétaire générale : Si je peux me permettre, c'est que le deuxième paragraphe porte sur le bacc en sciences bi disciplinaires et en mathématiques et informatique puis le deuxième est similaire, mais c'est en mathématiques et statistiques.

Keutiben : Oui, mais c'est qu'il y a une phrase qui revient deux fois dans la deuxième.

Secrétaire générale : Il faudra que je relise, mais s'il y a une redondance…

Président d'assemblée : C'est la même phrase qui revient deux fois, mais de manière non-consécutive. Parfait, on va rectifier ça.

Keutiben : Une autre remarque c'est qu'il y a le mot année qui manque à la page 12. Paragraphe 1, il me semble qu'il manque le mot « année ».

Secrétaire générale : Où exactement dans la résolution?

Keutiben : Et puis aussi à la fin il me semble que ça devrait être cinq à quatre années et non trois à quatre années. Je crois que c'est une petite erreur qui s'est glissée.

Président d'assemblée : Vous êtes à la page 12?

Keutiben : Oui c'est ça.

Président d'assemblée : Haut de la page 12 dans la première résolution?

Keutiben : Oui à la page 12 il y a d'abord paragraphe 1, le mot année, il me semble qu'il manque le mot « année » et puis en bas résolution 14, il me semble ça devrait être de cinq à quatre ans et non de trois à quatre ans à moins que je me trompe parce qu'au départ on parle que c'était cinq et après…

Président d'assemblée : Trois ans à quatre ans. C'est que le bacc en travail social était de trois ans, il y avait deux années préparatoires et il passe à quatre ans. La durée totale de la formation était de cinq ans, c'était deux années préparatoires suivies de trois années de baccalauréat donc le baccalauréat en tant que tel sa durée est modifiée, elle passe de trois à quatre ans, mais la durée totale des études en travail social est réduite d'où la confusion.

Keutiben : D'accord.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires? Ça va? Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant des procès-verbaux
7.1 SAC-260508
7.1.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant des procès-verbaux. Le procès-verbal de la réunion du 8 mai. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Nous n'avons rien retenu, mais s'il y a des questions par rapport au procès-verbal.

Président d'assemblée : Hélène Albert.

Albert : Je pense que juste à l'instar de ce que je disais tout à l'heure, c'est que la date d'entrée dans le nouveau programme de bacc qui était prévue à ce moment-là au mois de mai, il y a des gens qui se sont virés sur un dix sous, beaucoup de gens qui ont travaillé fort fort pour que ça soit à l'automne 2026. On peut peut-être juste faire ce suivi-là parce que c'est quand même important, le bacc commence maintenant.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait, merci. Pour les affaires découlant, est-ce qu'il y a autre chose?

7.2 SAC-260618
7.2.1 Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton
7.2.2 Autres

Président d'assemblée : D'accord donc on passe aux affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 juin sur la modification de la Loi sur l'Université de Moncton. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Tel que prévu, on a déposé le projet de modification de la Loi au Ministère du postsecondaire et du travail auprès du Ministre D'Amour. Le ministère est aussi invité à une rencontre avec ce qu'on appelle le Comité des priorités du gouvernement pour répondre à certaines questions. Par la suite, il y a eu des discussions au sein du gouvernement en ce qui a trait au chemin que la Loi doit prendre et au mois d'août, on a eu des demandes, des questions plus de précision par rapport aux modifications et donc avec la secrétaire générale on a répondu aux questions également avec la registraire on a répondu à certaines des questions en terme de nombre d'étudiants, etc. Ça ça été soumis la semaine dernière au ministère et j'attends toujours le suivi par rapport au ministre devrait me donner plus d'informations sur les prochaines étapes par rapport à la Loi.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Je n'en vois aucune.

8. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, les rapports annuels des comités permanents du Sénat académique. Petite note, vous avez remarqué que le rapport du VRER n'est pas à l'ordre du jour, il sera présenté à la prochaine réunion du Sénat. Le rapport est prêt, mais il sera d'abord présenté à l'équipe de direction et pourrait comprendre des recommandations donc on pourra en discuter à la réunion du 2 octobre.

8.1 Comité de la planification

Président d'assemblée : On va commencer par le point 8.1, Comité de la planification. Ces points sont pour information. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais remercier le secrétariat général pour la préparation du rapport donc Lynne et Janice, c'est très apprécié. Le rapport décrit les attributions du comité, la composition du comité et également le calendrier des réunions. Nous avons eu au courant de la dernière année cinq réunions aux dates prévues. Essentiellement, vous avez également dans le rapport les décisions puis les recommandations qui ont été faites au Comité de la planification. Je vous dirais qu'une bonne partie du travail s'agit d'étudier les avant-projets, des projets que peut soumettre la faculté par exemple pour la création d'un nouveau programme ou des modifications majeures à un programme donc le Comité de la planification va regarder ces projets-là. Puis en fin de compte si vous regardez dans l'annexe, on le tableau d'avancement des projets puis typiquement ce qu'on fait pour le cas d'un avant-projet, on va donner une date limite pour soumettre le projet aux instances donc typiquement, on donne aux environs d'une année pour faire le travail. Vous avez une panoplie de différents projets. Vous avez dans le tableau les exemples qu'on a regardés. Je sais pas s'il y avait des questions par rapport aux travaux du Comité de la planification. J'en profite pour remercier les membres du comité, c'est un comité qui travaille très bien puis qui a une veille, je dirais, sur les projets stratégiques de l'université.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. La première chose que j'ai remarquée en lisant les rapports hier c'est le nombre de personnes qui sont impliquées dans les différents comités, c'est absolument impressionnant puis le nombre de réunions qui ont eu lieu, wow! La question que j'avais c'est les autres points qui ont été discutés. Je sais pas si c'est quelque chose qu'on peut discuter ici, mais je vois qu'il y a un projet de faculté de médecine puis ça c'est quelque chose qui serait… on a un centre de formation médicale…

VRER : À moins que monsieur le recteur veut en parler. Essentiellement, on a discuté brièvement. Il y a quand même un travail qui est fait présentement je dirais exploratoire pour voir si on voudrait prendre la formation médicale à l'Université de Moncton. Comme vous le savez tout de suite, la formation est offerte par l'Université de Sherbrooke. Le Centre de formation médicale c'est une entité je dirais tripartite donc trois partenaires, il y a l'Université de Sherbrooke, l'Université de Moncton et la Province du Nouveau-Brunswick. Ça fait quand même une vingtaine d'année qu'on opère sous ce mode de fonctionnement-là puis plusieurs membres de la communauté s'interrogent à savoir si c'est le temps que l'Université de Moncton prenne en charge la formation médicale donc il y a tout un processus d'étude de marché à savoir si c'est financièrement faisable. Comme vous le savez tout de suite, la province investit beaucoup d'argent dans des sièges dans des facultés de médecine au Québec donc est-ce que ça serait financièrement viable pour la province également que cet argent-là soit réinvesti chez nous à l'Université de Moncton. On va quand même tenir le Sénat au courant du développement de ce projet-là évidement puis le Comité de la planification également. Il y quand même une démarche qui est en train de se faire présentement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

Richard : Petite question rapide pour l'École de psychologie pour le programme combiné qu'on essaie de mettre sur pied le D.PSY PhD, la date limite s'en vient, c'est ce que je vois puis le dernier conseil que j'avais eu c'était d'attendre de recevoir des nouvelles par rapport à la CESPM si on devrait changer notre façon de faire la demande ou pas puis je me demandais si quelqu'un avait eu une mise à jour par rapport à ça. Peut-être Mme Dawes?

VRER : Je peux peut-être glisser un mot ou le Dr Prud'homme. Essentiellement, la province n'exige plus que nos nouveaux programmes soient soumis à la CESPM pour une évaluation et une approbation finale. La province se fie sur les établissements d'enseignement postsecondaire pour faire ce contrôle de qualité-là pour s'assurer que nos programmes sont de qualité donc essentiellement, on a plus à soumettre nos projets à la CESPM. Il y a un travail à l'interne qui est en train de se faire parce qu'il y avait beaucoup d'informations qui étaient exigées par la CESPM. Tout de suite on est en train d'implémenter la plateforme Courseleaf pour la gestion des répertoires puis une plateforme pour la soumission des nouveaux projets de création, abolition, ou modification aux programmes. On est en train de voir quelles sont les informations qu'on va vouloir exiger dans nos formulaires. Vous avez eu l'avant-projet donc ça change pas grand-chose.

Richard : Pour la date limite, ça dit 31 décembre, 2026.

VRER : On peut toujours demander une extension. Les dates on les met là juste pour s'assurer que les unités avancent puis également peut-être que les priorités institutionnelles changent dans le temps, c'est pour ça qu'on veut que ça soit fait dans des délais raisonnables.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Au dernier commentaire du vice-recteur, je pense que dans le contexte universitaire actuel on vise plus une accélération de l'approbation des nouveaux programmes que de les prolonger indûment. Je pense que la fin décembre peut être une date appropriée pour le projet.

Président d'assemblée : Merci. Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'avais une question concernant le point sur le rapport de la diversité du secteur académique. On a dans le tableau les suivis et on indique qu'on allait créer un sous-comité pour explorer le processus de recrutement avec une date de novembre 2024. Je me demandais où est-ce qu'on en était avec ça. Je suis à la page 2.

VRER : …mon collègue vice-recteur à l'administration aux ressources humaines, mais dans le tableau effectivement c'est quelque chose qu'il faudra remettre sur la table parce que je pense qu'on l'a échappé.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Monsieur le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, commentaires là-dessus?

VRER : On va faire un suivi.

Président d'assemblée : Excellent, merci.

8.2 Comité des programmes de premier cycle

Président d'assemblée : Dans ce cas-là on passe au point 8.2, le Comité des programmes de premier cycle. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains le rapport annuel du Comité des programmes de premier cycle. J'en profite pour remercier le registrariat qui a préparé le rapport. Comme dans le Comité de la planification, vous avez les attributions du comité et également la composition du comité. Je fais référence au commentaire précédent, effectivement c'est un comité qui est assez important en terme de membriété puis je dois avouer que c'est un comité qui travaille fort dans le sens que vous voyez souvent passer les dossiers au Sénat sur la création ou la modification de programmes. Il y a beaucoup de documentation puis c'est un comité qui fait son travail de façon sérieuse. Comme vous pouvez le constater, le comité s'est réuni à neuf reprises l'an dernier donc beaucoup de dossiers puis vous les avez vus passer au Sénat académique. On a étudié et évalué 37 projets de création, de modification et abolition de programmes au cours de la dernière année puis on s'est également penché sur quatre sujets d'envergure institutionnelle dont la réforme au cadre des diplômes. Vous avez les détails des adoptions des dossiers qu'on a étudiés dans le rapport. S'il y a des questions, je peux certainement essayer de les répondre. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le Comité des programmes de premier cycle? Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. Juste une petite remarque. Quand qu'on est à la page numéro 4, on parle de résultats d'apprentissage de programmes RAP puis des fois on appelle ça résultats d'apprentissage du programme R.A.P. puis c'est arrivé quelques fois dans les documents qu'on interchange donc peut-être juste uniformiser.

VRER : C'est bien noté, merci.

Président d'assemblée : D'autres questions?

8.3 Comité des programmes de cycles supérieurs

Président d'assemblée : Je n'en vois pas donc on va passer au point 8.3, le Comité des programmes de cycles supérieurs. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ici c'est la même chose donc essentiellement les mêmes attributions que le Comité des programmes de premier cycle sauf c'est pour nos programmes de cycles supérieurs. Vous avez également la composition du comité et le comité s'est réuni à trois reprises l'an dernier donc le volume de dossiers est bien évidemment moins important que pour le premier cycle. Je vous dirais également pour faire suite aux commentaires du sénateur Bélanger qu'on a étudié également plusieurs projets d'adoption des RAP puis des RAG donc les résultats d'apprentissage de programmes et les résultats d'apprentissage généraux. Ici également vous avez le tableau des dossiers qui ont été étudiés par le CPS puis je suis prêt à répondre à des questions s'il y en a monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs? Non, parfait.

8.4 Comité des règlements

Président d'assemblée : On passe au point 8.4, le Comité des règlements. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Ce rapport pour le Comité des règlements a été préparé par le registrariat. Comme c'était le cas dans les autres rapports, vous avez les attributions et la composition. On voit qu'il y a eu dix réunions au cours de la dernière année avec 13 projets de règlements. Il y a des éléments particuliers qui étaient importants : la politique sur le calendrier universitaire et la nouvelle version du calendrier ainsi que divers règlements associés à la réforme du cadre des diplômes. Dans le document, vous avez la liste des dossiers qui ont été traités et à la fin, on a une liste des thématiques abordées. Il y a des thématiques qui ne mènent pas toujours à des règlements, mais nous recevons des questions de la part de personnes étudiantes ou de professeurs ou de décanats et le comité discute de ces questions donc on reçoit toujours des projets de cette façon-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport annuel du Comité des règlements? Rien, parfait.

8.5 Comité d'assurance de la qualité

Président d'assemblée : On va passer au point 8.5, le Comité d'assurance de la qualité. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Ce rapport a été préparé par mon bureau. C'est le rapport du Comité d'assurance de la qualité et également des sous-comités qui comprennent la réussite et l'expérience étudiante ainsi que le sous-comité de la planification. Pour le Comité d'assurance de la qualité, on a eu huit réunions et on a étudié 27 rapports dont neuf ont été présentés au Sénat. Ensuite, on voit qu'il y a eu neuf évaluations au cours de l'année et après ça, le sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante a eu cinq réunions. On voit que les données

concernent non seulement des programmes, mais des services de soutien académique. Ça c'est un nouvel élément dans le cadre de l'assurance de la qualité de faire l'évaluation de service comme le registrariat par exemple. Et après ça, vous avez les réunions du sous-comité de la planification; il y en a eu huit pour examiner 17 programmes. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Questions sur le rapport annuel du Comité d'assurance de la qualité?

8.6 Conseil de la langue française.

Président d'assemblée : Le dernier, le point 8.6, le Conseil de la langue française. Je vais céder la parole à Éric Trudel.

Trudel : Vous avez entre les mains le rapport annuel du CLF pour 25-26. Je vous rappelle un mandat du conseil c'est le pouvoir de protéger et valoriser la langue française au sein de la communauté universitaire. Vous avez les attributions dans le rapport. Le conseil est composé de 13 membres, vous en avez la liste. D'ailleurs, j'en profite pour remercier le travail de tous les membres qui en font partie. Le CLF doit obtenir quatre réunions annuellement, on en a obtenu cinq cette année. À ça s'ajoutent les nombreuses réunions des sous-comités du conseil dont le sous-comité de la planification stratégique, l'organisation de la Grande dictée de l'Acadie, le sous-comité du développement de rédaction inclusive et le sous-comité des chroniques linguistiques. Cette année, le Conseil de la langue française a relancé la Grande dictée de l'Acadie après sept ans d'absence alors cette grande dictée a eu lieu le 22 mars, 2026. Il a eu un franc succès avec plus d'une centaine de personnes qui y ont participé, 4 500 dollars ont été remis en prix et plusieurs commanditaires ont participé justement au succès de cet événement-là dont l'Université de Moncton qui a beaucoup contribué. Le texte de la dictée a été écrit par l'autrice Fernande Chouinard de la Péninsule et le conseil s'apprête justement à organiser la prochaine édition. Un autre dossier qui a occupé le conseil cette année c'est celui de la planification stratégique donc c'est pour prioriser certaines des recommandations qui découlent des journées de réflexion sur la langue française et donc on a développé un plan d'action délivrable sur trois ans aligné sur l'objectif phare de la planification, soit d'améliorer les compétences langagières des personnes étudiantes et donc voilà pour ça. Pour ce qui est du développement du guide de rédaction inclusive, on a eu différentes approches dont un panel externe c'est-à-dire composé de différentes représentations de facultés et des services de l'université. On a procédé à l'analyse d'une vingtaine de guides, on a mené un sondage auprès de 400 personnes au sein de la communauté ce qui permet de déterminer les attentes et le contenu du futur guide et le guide de rédaction est prévu à l'automne 2026 et j'en profite pour préciser qu'une personne a été approchée pour concevoir le guide, une ancienne personne étudiante ici qui a étudié la question donc voilà pour ça. Les perspectives pour la prochaine année évidemment c'est de poursuivre le plan d'action de la planification stratégique, l'organisation de la prochaine grande dictée et le guide de rédaction. Donc voilà. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions pour M. Trudel? Hélène Albert.

Albert : J'essaie de retrouver l'endroit où c'est indiqué, mais le document sur la féminisation on en est où?

Trudel : Le guide de rédaction inclusive?

Albert : Non.

Trudel : La politique sur la féminisation.

Albert : C'est ça, oui.

Trudel : En fait c'est que le développement du guide de rédaction inclusive va de pair avec la mise à jour de la politique sur la féminisation qui date de 85.

Albert : La question, je vais dire est intéressée dans la mesure où la volonté de maintenir la féminisation reste, n'est-ce pas?

Trudel : Tout à fait, tout à fait.

Albert : Parfait.

Trudel : Quand on parle de guide de rédaction tel que ça se définit, c'est que ça va être justement un guide de rédaction inclusif en lui-même donc qui va refléter les différentes pratiques de rédaction inclusive.

Albert : Très bien, merci.

Président d'assemblée : Merci bien. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai juste une question de précision. Est-ce que le guide va faire en sorte que la politique sera abolie?

Trudel : Avec le secrétariat général.

Secrétaire générale : Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Mme Albert.

Albert : Je vais mentionner quelque chose qui est évident, mais évidemment que s'il y a une discussion sur l'abolition d'une politique, ça va faire l'objet d'une consultation j'imagine. C'est-à-dire qu'une politique existante qui serait abolie qui a cette importance-là je pense devrait être passée par une consultation at large.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres commentaires ou questions?

9. Rapport du Comité de la planification

Président d'assemblée : Pour le point 9 on attend notre invité, mais il sera pas là avant 11 h donc on va intervenir un peu les points.

11. Statistiques d'admission et statistiques préliminaires des inscriptions

Président d'assemblée : Je pensais tout de suite passer au point 11, les statistiques d'admission et statistiques préliminaires des inscriptions donc je vais céder la parole à madame la registraire. Il y aura une présentation PowerPoint.

Registraire : Bonjour, bon matin. Ça me fait plaisir d'être là pour vous présenter les statistiques d'admission pour la session d'automne 2026 ainsi que les statistiques préliminaires d'inscription. Je mets l'emphase un peu sur le préliminaire puisque au moment où les données ont été extraites pour préparer cette présentation, on était quand même à près de trois semaines avant le début de la session donc on sait que les données peuvent encore évoluer de façon assez importante d'ici la mi-septembre donc il y aura une mise à jour des données qui sera faite au prochain Sénat académique à la rencontre du 2 octobre avec les données qui seront les données officielles pour la session d'automne. On commence avec les chiffres d'admission. Ici on fait le portrait global donc le portrait institutionnel dans lequel on ressort les demandes d'admission, les offres d'admission dans la section du milieu et puis comment ces dossiers ce sont convertis en inscriptions jusqu'à maintenant. Ici il s'agit de données d'admission tirées à la mi-août donc c'est à date comparable d'une année à l'autre et puis la première chose qui nous saute aux yeux c'est vraiment la diminution importante des demandes d'admission depuis 2024 donc la colonne en orange en 2024 c'était vraiment l'apogée du volume de demandes d'admission et c'était surtout les demandes issues de l'international qui créaient ce volume important et puis les différentes mesures d'IRCC qu'on va voir un peu plus loin dans la présentation ont vraiment eu un impact pour réduire le nombre de demandes qui sont soumises à l'université donc 4 626 demandes cette année qui se sont converties à 3 212 offres d'admission donc ça c'est notre taux d'acceptation le nombre de dossiers à qui on fait une offre par rapport aux demandes, un taux d'acceptation de 69 % globalement qui est 6 % de plus élevé que celui de l'année dernière. Ensuite lorsqu'on prend nos offres d'admission donc nos 3 212 offres d'admission, comment est-ce qu'elles se convertissent présentement en inscriptions, la semaine dernière on était rendu à 1 524. Ces chiffres-là peuvent varier un peu entre celles qui seraient préparées par le recrutement qui va vraiment juste regarder les nouvelles demandes d'admission. Ici la différence c'est qu'on inclut également les demandes des postules donc des personnes qui ont obtenu un premier diplôme à l'Université de Moncton et qui reviennent faire un deuxième diplôme ainsi que les personnes qui reviennent à l'université après au moins une session d'interruption des études. Peut-être quelque chose qui peut expliquer aussi l'amélioration du taux de conversion, oui c'est sûr qu'on a moins de demandes à la base, mais on a aussi constaté une amélioration du délai de traitement à l'admission donc par le passé, une demande pouvait prendre environ quatre semaines à être résolue, mais depuis un an, le délai de traitement pour les demandes issues du Canada est de trois à cinq jours et puis de l'international c'est d'environ deux semaines au premier cycle donc il y a vraiment eu des gains importants à ce niveau-là et on sait que le plus rapidement qu'on répond, plus la chance qu'on a de convertir nos offres d'admission en inscriptions. La prochaine diapo vous démontre les demandes d'admission canadiennes et puis on a la comparaison avec l'automne 2025. Ici c'est une ventilation par campus donc ça nous permet de voir un petit peu la répartition. Ici on voit une augmentation des demandes canadiennes globalement. On a passé de 2 378 demandes en 2025 à 2 434 cette année donc c'est une augmentation d'environ 2 % globalement. À l'UMCE notamment, il y a une augmentation de 25 % des demandes d'admission canadiennes donc une augmentation importante là. À Moncton en fait c'est une baisse de 1 % et puis à Shippagan on a une hausse de 2 % au niveau des demandes et puis ça dans le volume des demandes, les résidents permanents contribuent à cette augmentation et représentent 29 % des demandes canadiennes. Les offres d'admission canadiennes sont à la hausse dans les trois campus, le taux d'acceptation est demeuré le même à l'UMCE, mais a augmenté légèrement à Moncton et à Shippagan. Au niveau des inscriptions, je fais le rappel que les inscriptions sont ouvertes depuis le début avril et là on a les 1 254 inscriptions qui émanent des offres d'admission qui sont rapportées et puis les taux de conversion quoique préliminaires encore à ce point-ci sont stables ou à la hausse à travers de l'institution. Ici je présente les données d'admission à l'international un peu différemment, il y a un petit peu plus d'informations d'où l'absence du comparatif avec l'année précédente. Ici j'ai trouvé que ça serait intéressant de faire la ventilation non seulement des demandes, offres et inscriptions, mais combien de nos offres se convertissent en LAP ou en lettres pour le programme pilote donc je vous rappelle que les LAP c'est la lettre d'attestation provinciale qui doit être émise à nos personnes candidates donc une fois qu'on a fait l'offre d'admission à nos personnes candidates pour obtenir la LAP, il y a quand même un dépôt

financier important qui doit être fait pour démontrer le sérieux de la candidature. C'est la même démarche pour le programme pilote, mais le dépôt financier est encore plus important. Je vous rappelle que le programme pilote les candidats qui viennent via ce programme obtiennent la résidence permanente une fois que le diplôme est obtenu à l'université. Encore une fois, on a pu constater une baisse importante des demandes d'admission provenant de l'international en raison des mesures d'IRCC. C'est une baisse qui se poursuit depuis deux ans donc en 2025 nous affichions le tiers seulement du volume de demandes en comparaison avec 2024 donc une diminution assez importante et cette année, on a encore diminué le volume des demandes d'environ 25 %. C'est la première fois depuis très longtemps que nous comptons plus de demandes du Canada que de l'international donc on avait 242 demandes d'admission ici du Canada de plus que nos demandes de l'international puis ça c'est quelque chose qu'on a pas vu depuis probablement au moins dix ans à l'institution donc ça démontre vraiment un revirement. Au niveau des LAP, vous pouvez voir par campus, je vous ai indiqué en vert quelle est la variation. J'ai fait la combinaison de LAP et lettres pour le PPE donc à Edmundston, il y a 73 candidatures qui se sont concrétisées de plus donc ils ont obtenu la lettre nécessaire pour faire les démarches au niveau d'IRCC. À Moncton, on a une baisse globalement de 24 et puis à Shippagan, il y a huit dossiers de moins. Cependant, les dossiers se sont mieux convertis en inscriptions donc des hausses au niveau de la conversion à l'UMCE et à l'UMCM alors qu'on a une légère baisse à l'UMCS sachant que les dossiers de l'international dans les prochaines semaines qu'il va encore y avoir du mouvement. Quelque chose qu'on surveille de très près c'est quels seront les impacts des mesures liées à l'Ébola sur nos chiffres. Il y a quand même un nombre important de dossiers issus de la République Démocratique du Congo qui avaient été soumis, on avait un peu plus de 200 demandes d'admissions de ce pays et plusieurs d'entre elles avaient déjà obtenu une lettre via le programme pilote et ne seront pas en mesure de se rendre cet automne. Cependant, IRCC nous a confirmés que ces personnes-là qui avaient reçu des lettres pourront reporter leur admissibilité à une future session une fois que les frontières seront réouvertes. On attend l'information par rapport à la réouverture des frontières ou non ce vendredi donc le gouvernement du Canada devrait faire une mise à jour. C'est certain que pour nos nouveaux qui prévoyaient arriver, je pense qu'il faut oublier cette session comme possibilité. Ça affecte également nos personnes étudiantes qui étaient déjà à l'Université de Moncton si on a des personnes de la République Démocratique du Congo qui ont quitté le Canada après la session d'hiver. Jusqu'à maintenant, ils ne pourront pas réintégrer donc à voir si les mesures vont être levées la semaine prochaine donc on garde un œil là-dessus. Là on parlait d'admissions et des inscriptions issus des admissions, là ici on présente les chiffres d'inscriptions à temps complet sur le réseau depuis les sept dernières années puis ça je vous rappelle encore que c'est à date comparable donc les données pour les années précédentes, ce ne sont pas les données finales de ces sessions-là, mais bien là où on était rendu lorsqu'on a fait la présentation au Sénat académique. On voit globalement une augmentation de 176 ou une avance d'environ 3.5 %, une augmentation assez importante des inscriptions canadiennes donc l'effet d'avoir nos personnes continuent qu'on a vu depuis deux ans qui avaient des augmentations au niveau des Canadiens et puis l'ajout de l'augmentation au niveau des nouvelles inscriptions et puis une baisse au niveau des inscriptions de l'international donc environ 5 %. En terme de proportion, les inscriptions canadiennes comptent maintenant pour 74 % de notre effectif donc c'est une augmentation de 2 % en terme de la répartition et puis les inscriptions de l'international en comptent pour 26. Ici c'est tout simplement une ventilation par campus. On a aussi fait une ventilation préliminaire par campus, cycle et faculté. Pour les facultés qui sont intéressées de creuser ces données, peut-être avoir le détail par programme, les données sont disponibles dans notre système Argose, mais s'il y en a qui aimeraient qu'on prépare des données préliminaires, n'hésitez pas de communiquer avec le registrariat pour qu'on puisse vous fournir ce détail par programme et puis dans les données finalisées en octobre, on reviendra sur ces chiffres. Si on examine le manque à gagner, ici contrairement à la diapo précédente, les données pour les années précédentes sont les données finales pour la session. L'année dernière on avait atteint 5 452 inscriptions à temps complet sur le réseau. Pour atteindre ce chiffre cette année, il nous manque 355 inscriptions donc ça c'est le chiffre en vert. Ça ça représente une augmentation d'environ 7 % alors que ce qu'on constate typiquement entre la présentation au Sénat et puis la mi-septembre, c'est une augmentation de 10 % environ, parfois c'est 9, parfois c'est 11 donc on fait une moyenne. Si on était pour atteindre le 10 %, on pourrait avoir une augmentation quand même assez intéressante. Cependant avec la République Démocratique du Congo qui est un facteur, on pourrait ne pas atteindre ce chiffre-là non plus donc il faut prendre ça avec un grain de sel. Et puis ça met fin à ma présentation. Je suis disponible pour des questions comme toujours.

Président d'assemblée: Excellent, merci beaucoup madame la registraire. Il y a déjà quelques questions. Céline Surette.

Surette : Merci beaucoup pour ces chiffres-là. Une question : quand on parle d'inscriptions, ça veut tu dire que les étudiants ont déjà leur permis d'études ou pas nécessairement?

Registraire : Oui. Les personnes de l'international doivent démontrer leur lettre d'introduction au Canada ou leur permis d'études avant d'avoir accès à l'inscription.

Président d'assemblée: Parfait. Hélène Albert.

Albert : Moi d'une année à l'autre, je touche du bois, je sais pu à quel saint me vouer, mais ça se démarque énormément de ce qu'on voit dans d'autres institutions à travers le pays de voir qu'on est si près de ce qu'on avait l'an dernier puis qu'on risque de le dépasser peut-être un peu. Là c'est sûr qu'il y a le bémol du Congo, mais c'est vraiment intéressant puis une des choses qui nous permet d'accéder à ça ce que j'observe du moins si j'ai bien compris, c'est les inscriptions des étudiantes et des étudiants canadiens canadiennes. À quoi on

attribue cette augmentation-là? Est-ce qu'on a une idée? Je sais qu'on est pas des devins, mais est-ce qu'on a une idée de ce qui peut expliquer ça?

Registraire : Il y a deux facteurs : notre taux de participation dans les écoles secondaires francophones a vu des regains au cours des dernières années donc ça c'est certainement un facteur puis l'autre facteur c'est l'importance des inscriptions chez nos nouveaux arrivants donc les résidents permanents. Oui il y a des résidents permanents qui viennent des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick, mais il y a plus de gens adultes qui font un retour aux études. Cette année je pense qu'on est à environ 250 résidents permanents parmi nos nouvelles inscriptions puis j'ai pas eu la chance de voir combien d'eux sont issus des écoles et combien sont d'âge adulte, mais c'est quand même on va dire un marché qui est en essor depuis les trois dernières années je dirais, trois-quatre dernières années, depuis la covid.

Président d'assemblée: Merci beaucoup pour ces précisions. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Ça me semble être d'excellentes nouvelles, j'observe une augmentation de l'effectif étudiant d'à peu près 25 % sur les dernières années, à peu près mille étudiants. Monsieur le recteur me disait que quand il est arrivé c'était ça son objectif, à peu près mille. On semble s'aligner vers la bonne direction. Cela étant dit, plus de personnes étudiantes peut aussi vouloir dire plus de pression sur les services, sur les ressources. Je me demandais s'il y avait eu une analyse de faite ou s'il y en a une qui sera faite sur quels besoins sont créés par cette augmentation de l'effectif étudiant. Encore une fois, c'est une célébration ces chiffres-là, mais c'est ça, j'ai pas observé par exemple une augmentation de 25 % du corps professoral dans les cinq dernières années. Je m'en permets. Merci.

Président d'assemblée: Ça tombe bien parce que le recteur avait demandé la parole et c'est à son tour.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je pense je m'étais retiré. Je pense que la question faut la virer l'autre bord dans ce sens que lorsque j'avais dit qu'on devait avoir mille étudiants de plus, c'était justement qu'on avait une capacité de mille étudiants de plus. Lorsque je regardais les ratios étudiants-professeurs, le nombre de professeurs qu'on avait comparativement, on a le ratio étudiants-professeurs le plus bas au Canada à l'exception de Sainte-Anne et donc par rapport à un gain d'échelle dans mes calculs à moi, on avait un décalage ou un déficit de mille étudiants. Ce mille étudiants-là on l'a cette année, mais on l'a eu aussi quelques années passées puis on a fait des ajustements au niveau des investissements au niveau des services. Dans le budget l'année passée, c'était la première année où le pourcentage du budget dédié aux services aux étudiants était plus élevé que le pourcentage au budget à l'administration donc il y a eu des augmentations de services que ce soit en santé mentale, que ce soit au niveau de la performance aux étudiants. Je dis souvent ça été des bons investissements parce que si on a mille étudiants que plus de retour, c'est parce que notre taux de rétention s'est amélioré au fil des deux-trois dernières années. Si on regarde entre la première et la deuxième année, on est passé peut-être de 84 % à peu près entre la première année et la deuxième année à tout près de 92 % à mon avis, corrige-moi là, et puis quand on regarde de la deuxième à la quatrième année, on était plus dans le 85-86 % puis on est monté à 94 %, 95 %. C'est pas parce que les professeurs sont moins exigeants, au contraire lorsqu'on va voir les sondages auprès des étudiants, ils sont satisfaits de la qualité et ils se plaignent souvent qu'il y a trop de travail donc pour moi ça m'indique que les exigences n'ont pas baissé, elles ont surtout peut-être augmenté et il y a peut-être oui des ajustements à faire en terme de la nature des travaux demandés puisqu'il y a souvent des projets longs, projets courts qui arrivent tous en même temps donc il y a du travail à ce niveau-là au niveau des différents programmes pour les différentes facultés, mais dans l'ensemble je pense que ça explique pourquoi qu'on a un maintien du nombre d'étudiants. Par contre, le mix comme la registraire l'a bien mentionné, en 2020 on avait 15 % d'étudiants internationaux et 85 % d'étudiants canadiens et en 2024, ce chiffre-là avait doublé à 33 % d'étudiants internationaux et maintenant on est rendu à 26 puis on va probablement descendre dans les prochaines années de quelques pourcentages. Sachant que les frais de scolarité sont un peu différents, c'est certain que sur le point de vue revenus associés aux frais de scolarité, il va y avoir la modulation à ce niveau-là. Puis parmi les facteurs que la registraire a mentionné concernant le succès, je pense qu'il faut le dire, moi j'ai surtout souligné le travail de nos équipes de recrutement sur le terrain tant au niveau canadien qu'international. Comparativement à plusieurs universités, j'ai regardé les chiffres de mon alma mater, l'Université Laval, il y avait 2 200 étudiants internationaux, ils sont rendus à 1 100 donc des baisses de 50 %. Les équipes ont travaillé fort puis je sais pas jusqu'à quel point notre nouveau programme de bourse a stimulé l'intérêt pour l'université. On a investi l'année passée tout près d'un million du côté pour bonifier notre programme de bourses d'être plus compétitif envers nos compétiteurs surtout vers l'ouest donc ça je pense que ça joué. Il y a le contexte économique qu'il faut pas se cacher qui fait en sorte que peut-être les étudiants veulent demeurer, les parents incitent leurs enfants à demeurer plus à proximité pour une diminution des coûts. Les études vont dans ce sens-là lorsqu'on regarde les nouvelles études, les nouveaux sondages sur la provenance, il y a à peu près comme 78-80 % des étudiants dans les universités en général qui vont aller à une université à l'intérieur d'une heure de voiturage de leur lieu de résidence. Il commence à y avoir une certaine concentration à ce niveau-là donc ça peut expliquer cet élément-là. L'autre chose que je pourrais mentionner c'est on a une baisse au niveau des étudiants internationaux, mais lorsqu'on regarde le nombre d'étudiants qu'on avait en 2020, on avait 612 étudiants internationaux en 2020 puis maintenant on a le double donc on est à 115 % de ce qu'on avait comme étudiants internationaux en 2020 donc depuis sept ans. Même s'il y a une baisse, on se maintient au-dessus de la moyenne alors qu'on avait quand même connu une baisse au niveau des étudiants canadiens de 2020 aller jusqu'à 2024 puis on a mis en place de nouvelles stratégies de recrutement pour essayer d'augmenter puis on voit l'effet, on voit l'impact que ça l'a des interventions qui se font sur le terrain. Évidemment quand on regarde les chiffres, moi ce qui m'inquiète encore c'est qu'on semble pas avoir atteint le

plancher de la diminution au niveau des étudiants internationaux puis il y a quand même une variation entre les campus. Si vous allez aux derniers tableaux où est-ce qu'on représente les campus, on voit qu'il y a des augmentations quand même à Edmundston puis à Moncton. On voit quand même une baisse assez importante au campus de Shippagan par rapport aux internationaux. Ils ont eu un beau succès cette année au niveau des étudiants canadiens et c'est pour ça que l'équipe de direction a initié au printemps dernier un exercice de revoir notre stratégie de recrutement réseau pour avoir davantage une meilleure synergie entre les différents campus pour essayer d'aider en particulier les préoccupations par rapport au campus de Shippagan. Il y a une retraite de suivi sur le recrutement qui va avoir lieu d'ici une dizaine de jours en ce qui concerne les nouvelles stratégies de recrutement. Moi j'ai juste une question pour la registraire. Dans les admissions internationales, je pense qu'on avait déjà discuté de ça, mais au campus d'Edmundston leur taux d'acceptation de 91 % comparativement à 60 % dans les deux autres campus et je me souviens qu'on avait déjà parlé de ça donc j'aimerais comprendre qu'est-ce qui pourrait expliquer ce 30 % de décalage. Il y a quand même un taux de conversion qui est comparable à Shippagan, c'est ça qui me pose interrogation.

Registraire : C'est le facteur des cycles supérieurs. Les dossiers pour le premier cycle sont peut-être moins complexes que les dossiers qui sont acheminés pour les cycles supérieurs puis pas que les dossiers sont pas de qualité qui sont acheminés aux cycles supérieurs, mais parfois on va avoir plus de dossiers où l'arrimage du sujet de recherche ne se fait pas nécessairement avec les expertises qui sont sur place donc il y a un plus haut taux de rejet à ce niveau-là.

Recteur et vice-chancelier : On voit la même chose avec Shippagan qui est à 66 %. Il semble y avoir moins de dossiers qui rencontrent les exigences d'admission au campus de Shippagan versus Edmundston. Je sais pas si c'est parce qu'il y a un programme.

Registraire : J'ai vérifié la question avec les admissions au campus d'Edmundston puis je pense que un des facteurs qu'il faudrait voir au niveau des données de Moncton, c'est vraiment un facteur d'explication, mais un des facteurs au niveau du campus d'Edmundston c'est qu'il y a beaucoup de nos demandes qui proviennent de prestataires avec qui l'université a des relations donc des recruteurs, des personnes avec qui on fait affaire. Beaucoup moins de demandes spontanées où les personnes étudiantes les soumettent directement donc on évalue environ à 80 % nos demandes qui venaient de différents recruteurs avec qui on faisait affaire ___ de notre recruteur à l'international. Je pense que ça ça fait en sorte étant donné que les recruteurs avec qui on travaille font déjà une première évaluation du dossier et s'assurer que le dossier répond aux conditions d'admission, j'ai l'impression que c'est un des éléments qui expliquent le taux d'acceptation plus élevé alors qu'il y aurait peut-être, c'est à vérifier, plus de demandes spontanées de personnes étudiants qui passent pas nécessairement par un service de recrutement au campus de Moncton.

Recteur et vice-chancelier : Ça ça peut expliquer que les étudiants rencontrent nos critères d'admission. Je pense qu'il va falloir améliorer l'évaluation avec nos agences sur leurs capacités financières à pouvoir augmenter la conversion de ces candidatures-là. Merci.

Président d'assemblée: Parfait. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je voulais en fait faire le commentaire que le recteur vient de faire sur la rétention. Effectivement, on voit puis vous le verrez lorsque je présenterai mon rapport annuel à la prochaine rencontre qu'encore cette année, on a une augmentation dans notre taux de rétention de nos personnes étudiantes puis ça c'est grâce à tout le monde autour de la table ici aujourd'hui puis également à nos services qui accompagnent nos personnes étudiantes dans leur cheminement donc merci à tout le monde, bravo.

Président d'assemblée: Merci beaucoup. Je vous rappelle qu'on a un invité à 11 h donc je vais prendre deux autres questions. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président et merci à la registraire pour la présentation. J'ai juste une petite question par rapport aux étudiants du Congo. Si cette situation perdurait, est-ce qu'on a une stratégie pour maintenir parce que certains étudiants j'ai compris qu'ils ont fait la session d'hiver et puis probablement ils sont allés en vacances ou quelque chose comme ça. Si on bloque ces étudiants en continu, est-ce qu'on a une stratégie en place qui leur permet de continuer de faire leur formation?

Registraire : Cet été, on a envoyé un sondage à toutes nos personnes provenant de la RDC pour mieux comprendre quelle serait la proportion de personnes étudiantes qui auraient quitté le pays et qui auraient besoin d'un accompagnement et puis on se rend compte au lendemain de la décision du gouvernement du Canada pour examiner à la fois quelles sont les répercussions de la décision, mais aussi pour voir quels sont les chiffres de nos étudiants qui seraient concernés. C'est certain que si c'est une minorité, on peut voir comment on peut s'adapter, mais pour le moment, il n'y a pas de stratégie comme je peux penser par exemple à offrir une série de cours à distance, il n'y a pas de stratégie qui a été arrêtée parce que la variété des programmes parmi ces personnes étudiantes-là concernées ainsi que l'état d'avancement dans leur programme ça varie énormément donc il y aurait pas une solution qui comblerait à tous malheureusement.

Recteur et vice-chancelier : Juste en complément, est-ce que ça serait possible d'avoir un état des lieux sur le nombre d'étudiants que c'est affecté dans quels programmes puis où est-ce qu'ils sont rendus dans leur

cheminement. Je pense que c'est une excellente question qu'on devrait se préoccuper pour voir si jamais la situation perturbe dans le temps, il y aura peut-être une intervention à faire de notre part.

Président d'assemblée: Parfait. Une dernière question de Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président et merci madame la registraire pour les données. Ma question va porter aussi sur les admissions puis je suis pas certain que c'est une question qui va être soit pertinente soit cohérente, mais ça rejoint un petit peu ce que le recteur disait tout à l'heure, le taux de conversion à Edmundston et à Shippagan est relativement bas. À Moncton même à 32 % partant du principe qu'ils ont reçu des lettres ou qu'ils font partie du projet pilote donc ils ont déjà déposé l'argent, qu'est-ce qui explique des taux de conversion relativement bas dans ces circonstances-là? Il est peut-être encore trop tôt pour juger de ça, mais je me posais la question.

Registraire : Le taux de conversion des offres à l'international vers des inscriptions a toujours été dans les environs de 19-20 % puis ça c'est le droit de regard d'IRCC des agents frontaliers pour voir quels sont les dossiers qui se convertissent. L'amélioration du taux qu'on a vu récemment c'est parce que dès le départ, les institutions sont un peu plus exigeantes au niveau de l'évaluation des dossiers, mais aussi des capacités financières des personnes candidates donc on voit que déjà pour les candidats qui viennent du programme pilote, le taux d'acceptation d'IRCC est d'environ 70 % versus ceux qui viennent avec des LAP, le taux d'acceptation est plus faible. Je pense que c'est le travail qu'on fait avec IRCC pour que les institutions bonifient le travail de validation des dossiers. Il y a aussi toute une série de processus qui ont été mis sur place par IRCC pour qu'on valide des données une fois qu'ils arrivent à leur étape donc on doit valider que tous les documents qui sont présentés par les candidats sont authentiques et tout et tout. Donc toutes ces petites démarches-là font en sorte que le taux de conversion s'est amélioré.

Thibault : Ok, merci.

Président d'assemblée: Merci. Une dernière question de Mireille Demers. Ça sera rapide? Allez-y.

Demers : Je peux peut-être continuer du côté de Shippagan rapidement. C'est toutes des suppositions qu'il faudrait aller vérifier par contre par rapport à si on regarde notre approche au niveau canadien où qu'on a eu un taux de conversion de 90 % qui est super bon, on a une approche très personnalisée. On a rencontré, on était sur place autant au niveau de l'admission que du recrutement, on était très présent sur les médias, très proactif dans l'accompagnement étudiant cette année. Par rapport au niveau international, on a pas été en mesure d'avoir une recruteur international puis d'assurer ces mêmes suivis-là donc ça serait intéressant de comparer les données lorsqu'on avait quelqu'un qui faisait ces suivis-là à l'international versus maintenant, mais j'ai l'impression comme Sylvie l'a dit, d'avoir des partenariats avec des prestataires qui sont en mesure de bien évaluer les potentielles candidatures et leur capacité à venir au niveau des inscriptions fait une différence dans les taux d'acceptation, mais aussi dans les taux de conversion. Stéphanie parlait des LAP versus le programme pilote de faire la promotion de ce programme pilote-là puis de voir c'est qui les personnes potentielles qu'ils peuvent accepter à ce programme-là fait aussi une différence je pense qui a été bien faite au niveau du campus d'Edmundston. Je pense qu'il y a certains éléments sur lesquels on peut travailler pour améliorer.

Président d'assemblée: Merci beaucoup et merci madame la registraire pour cette présentation.

9. Rapport du Comité de la planification (CDP)

9.1 Restructuration de l'Institut d'études acadiennes (invité: E. M. Doucet, directeur par intérim de l'IÉA)

Président d'assemblée : Nous sommes au point 9, le rapport du Comité de la planification. Le point 9.1, restructuration de l'Institut d'études acadiennes, nous avons un invité, Éric Mathieu Doucet qui est le directeur par intérim de l'IEA, mais je vais céder la parole au vice-recteur d'abord.

VRER : Merci monsieur le président. Comme vous le savez dans le cadre de la stratégie Cap sur l'avenir, dans le chantier enseignement et RDC, on avait deux projets phares. Un des projets phares touchait le Centre d'excellence en pédagogie et le deuxième touchait la création d'instituts de recherche dans nos trois axes prioritaires. Vous vous souviendrez que l'an dernier, on a adopté la création du nouvel institut de recherche en santé du Nouveau-Brunswick avec une nouvelle direction générale et cette année, depuis probablement un an et demi, on a travaillé sur la restructuration de l'IEA, l'Institut d'études acadiennes qui est déjà existant, mais qu'on pensait que c'était le temps de revoir un peu son fonctionnement, sa structure, sa gouvernance et ainsi de suite. On pourrait voir ça comme une abolition de l'ancienne structure et la création d'une nouvelle ou une restructuration, ça revient essentiellement à la même chose. Pour faire le travail, on avait demandé à Éric Mathieu Doucet qui est professeur à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires pour piloter le projet donc le projet de restructuration. Je vais laisser Éric Mathieu expliquer un peu le processus qu'il a mis en place donc un processus très consultatif tant au niveau de la participation d'un point de vue d'un comité, mais également au niveau de la consultation. J'aimerais remercier Éric Mathieu pour l'excellent travail puis je vais lui céder la parole pour vous expliquer un peu ce qui est proposé.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Doucet, on vous écoute.

Doucet : Parfait. Bonjour tout le monde. Mon nom c'est Éric Mathieu Doucet, je suis prof agrégé à l'Université de Moncton à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour présenter le fruit du travail qui a été mené pendant les deux dernières années en collaboration avec plusieurs de nos collègues à l'Université de Moncton parmi les trois campus de notre institution postsecondaire. Alors je vais présenter rapidement un peu le travail qui a été mené et la structure, on va faire une mise en contexte, on va parler du processus de consultation, parler des différentes parties de la nouvelle structure qui va être implantée, adresser le budget et vous adresser le plan de mise en œuvre qui est prévu au cours des prochaines années. Comme Gilles a dit, découlant de la planification stratégique et du plan Cap sur l'avenir, il y a eu la décision d'avoir un institut pour chacun des trois pôles de recherche prioritaire soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et la décision a été prise de restructurer l'Institut d'études acadiennes. L'Institut d'études acadiennes existe depuis nombreuses années, on parle d'une trentaine d'années. Ça été créé lorsque le Centre d'archives acadiennes s'est dissocié de la partie archives et de la partie recherche en tant que telle, il y a eu la création du Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson et l'Institut d'études acadiennes. L'institut dans les dernières années a mené un grand travail, mais un peu centré autour des expertises des directions scientifiques qui étaient nommées alors que c'était l'histoire et tout et vu qu'elle avait été dissociée du centre d'archives, elle a vraiment joué un rôle beaucoup plus présent au niveau des recherches historiques sur l'Acadie. Le but ici c'est de créer un nouvel institut rassembleur qui va unir nos chercheuses et nos chercheurs pour vraiment avoir des collaborations ensemble puis mousser vraiment tout le travail de recherche qui va en découler. Les trois objectifs du mandat qui a été remis pour la restructuration était de créer un institut qui était fédérateur dont regrouper des membres pour vraiment permettre aux gens de collaborer ensemble, de faciliter la recherche collaborative avec nos communautés qu'on soit vraiment tourné vers nos communautés, nos municipalités, les associations acadiennes, nos festivals de littérature, etc. etc., d'être beaucoup plus présents pour diffuser le savoir et aussi recueillir le pouls sur les besoins de recherche de nos communautés. Et troisièmement, c'était vraiment de constituer un catalyseur important pour le projet transversal réinventer le réseau de notre université de vraiment trouver des mécanismes pour bonifier le travail collaboratif entre nos membres, nos chercheurs et nos chercheuses des trois campus de l'université. Le travail qui a été mené depuis que j'ai accepté le mandat de mener la restructuration, la première étape qu'on a faite c'est qu'on a créé un comité consultatif qui était composé du vice-recteur, M. Roy, du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR, M. LeBlanc, le doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, M. Thibault, nous avions la directrice de la bibliothèque, nous avions le doyen de la Faculté d'éducation, M. Lang, et différentes chercheuses et chercheurs des trois campus qui s'intéressent qui œuvrent en études acadiennes. On a mené quelques rencontres avec ces gens-là, on a commencé à avoir nos objectifs, dresser le portrait et vraiment identifier une structure que l'on pensait qui serait la meilleure pour permettre de mousser le travail de recherche dans le secteur des études acadiennes. Suite à une première ébauche, nous nous sommes lancés dans un travail de consultation. On a mené des consultations auprès des communautés universitaires de nos trois campus à Shippagan, Edmundston et Moncton, on a rencontré des étudiants, des professeurs et des administrateurs, on a fait des rencontres avec des gens qui géraient des centres et des instituts de recherche et nous avons aussi rencontré certains acteurs au niveau de la communauté acadienne, différentes organismes et tout ça qui étaient un peu peut-être des partenaires naturels pour l'avenir. Ça été vraiment un travail collaboratif où est-ce qu'on a essayé de piger le maximum d'informations. Par la suite, on a entamé le processus de validation, vous êtes au Sénat, vous savez comment ça marche, alors on est rendu à l'avant-dernière étape qui est le Sénat académique. La dernière étape si ça passe à travers d'une résolution favorable aujourd'hui, sera la présentation au Conseil de l'Université le 19 septembre. Le nom que l'on propose pour le nouvel institut est l'Institut de recherche sur l'Acadie, soit l'IRA. Je vais partager un peu la vision et le mandat et deuxièmement, je vais parler de la structure de gouvernance et troisièmement, je vais parler de la structure de membership. Au niveau de la vision qui a été retenue, c'est d'être un pôle international de référence et de leadership scientifique en recherche sur l'Acadie. La mission, l'objectif principal du nouvel institut sera de développer et soutenir la recherche sur l'Acadie au sein des trois campus de l'Université de Moncton en favorisant la collaboration avec les partenaires de recherche à l'échelle nationale et internationale afin de mobiliser des connaissances rigoureuses, interdisciplinaires et socialement pertinentes aux bénéfices de l'Acadie et de ses communautés alors on veut vraiment devenir le lieu central pour le développement du savoir au niveau de l'Acadie. Elle a cinq mandats précis et dans des champs différents. Le premier mandat touche vraiment l'axe de mobilisation de rassembler une communauté de chercheuses et de chercheurs, de personnes étudiantes et d'unités de recherche membres de l'institut du domaine de la recherche sur l'Acadie. Le deuxième est celui-là qui touche la recherche de produire, soutenir, mobiliser et diffuser la recherche, le développement et la création portant sur l'Acadie ou comparative avec l'Acadie menée dans une diversité de perspectives, de disciplines et de champs de recherche. Le troisième, le lien avec la communauté, agir comme interface structurée pour la recherche-action, la recherche collaborative et la diffusion des connaissances en appuyant et en facilitant le développement de partenariats avec des organisations et des communautés externes à l'université. Le quatrième, celui-là de bâtir une relève, de contribuer au développement de la relève en recherche, développement et création portant sur l'Acadie en soutenant la participation des personnes étudiantes, des chercheuses postdoctorales et chercheurs postdoctoraux et des nouvelles professeures et nouveaux professeurs aux activités et projets de l'institut d'avoir vraiment une préoccupation et un intérêt d'aller inclure ces gens-là, motiver des personnes étudiantes à poursuivre leurs études à la maîtrise, au doctorat, etc. Et finalement, de développer et animer un réseau international de recherche sur l'Acadie. On veut devenir le pôle central pour tous les gens qui s'intéressent à l'Acadie, à nos communautés ou à la francophonie canadienne qui voudraient faire des recherches collaboratives et tout ça, des études de cas, de vraiment devenir leur hub sur tout ce qui se touche et d'être aussi rassembleur avec les autres instituts qui s'y intéressent. Nos valeurs, au-delà des quatre valeurs de l'Université de Moncton, les valeurs précises qu'on a retenues pour l'institut sont celles de la collaboration, de l'interdisciplinarité, la rigueur scientifique et la transparence. Au niveau de la structure de gouvernance, ça

c'est une partie quand même très importante. On a besoin comme on dit en anglais, des « check and balance » pour s'assurer qu'on va dans la bonne direction, pour s'assurer qu'on se ferme pas dans un sujet précis alors l'institut va relever du vice-recteur adjoint à la recherche, le VRAR qui cumule aussi le poste de doyen de la FESR. Alors on sort du VRER puis on s'en va vraiment au niveau du VRAR. L'institut va avoir dans sa structure de gouvernance va relever de la vice-rectrice ou vice-recteur adjoint à la recherche, il y aura une direction générale et scientifique, un comité scientifique et un comité aviseur. L'institut va également avoir une rencontre annuelle de ses membres et partenaires et un personnel pour assurer le fonctionnement des opérations. Rapidement l'organigramme, le VRAR et la personne responsable de la nomination de la direction générale et scientifique, la nomination des membres des comités sous recommandation, c'est elle qui reçoit les rapports annuels valides, les budgets annuels, etc. Elle n'est pas dans le quotidien, c'est pas une personne qui va orienter les projets précis qu'on travaille dessus, mais c'est la personne qui est responsable. Par la suite, une direction générale et scientifique qui sera nommée pour un mandat de cinq ans renouvelables et un personnel de l'institut qui relève de la direction générale et scientifique. Nous avons deux comités, le comité scientifique qui est responsable de l'orientation et des priorités et d'aligner les projets de l'institut et l'autre côté, un comité aviseur qui va faire un lien avec l'externe et avec la communauté. Je vais pas aller dans les détails, vous avez eu le document, vous avez eu la chance de le lire. Le VRAR c'est vraiment le point d'ancrage dans l'établissement de l'Université de Moncton qui est responsable de s'assurer que tout va bien à l'institut et qu'elle respecte son mandat et ses objectifs. La direction générale scientifique sera nommée pour un mandat de cinq ans renouvelable une première fois pour trois ans et une deuxième fois pour deux ans. On a choisi de proposer ceci, sortir de la formule de cinq ans-cinq ans. Des fois tu fais cinq ans, ah, je veux tu faire un autre cinq ans, mais j'ai des choses à finir qui me prendraient peut-être deux ans, trois ans de plus alors ça donne une flexibilité sans attacher quelqu'un à une période de cinq ans. On propose d'essayer cette formule ici, si ça fonctionne bien on peut la garder, sinon, c'est toujours modifiable. La direction générale scientifique sera nommée sur un concours, ce sera une ou un professeur de l'Université de Moncton qui sera responsable d'assurer la direction générale de l'institut qui sera la personne principale responsable, c'est la personne qui convoque les comités, assure la mise en œuvre et les orientations des décisions scientifiques, gère les ressources humaines, financières et matérielles et prépare tous les budgets et tout ça alors c'est vraiment la direction de l'institut. Il va y avoir un comité aviseur faire le lien avec la communauté. Le comité sera présidé par le VRAR. Il sera composé du VRAR, du doyen de la Faculté des arts et sciences sociales d'où une grosse partie des chercheuses et chercheurs reliés aux études acadiennes fait partie de cette faculté-là, deux autres personnes occupant des postes cadres au sein de l'Université de Moncton provenant des secteurs académiques ou administratifs selon la stratégie et les besoins du comité, deux chercheuses ou chercheurs membres, une personne étudiante membre des cycles supérieurs, trois membres externes issus de la société civile et la direction générale à titre de membre d'office. Ce comité-là se voit un comité pour l'ensemble de l'université. Selon nos consultations, au début on avait proposé qu'il fallait que les trois campus étaient représentés sur le comité. Suite aux discussions avec l'ensemble des trois campus, la suggestion a été de plutôt aller dans une formule qu'il faut qu'un minimum de deux campus soit représenté. On vise les trois, mais parfois dans certains campus il y a peut-être moins de personnes qui sont dans le secteur des études acadiennes, on veut pas les forcer à prendre un chapeau non plus alors l'obligation c'est deux campus. On vise d'avoir trois, mais si qu'il y a un campus qui ne peut malheureusement pas être représenté pour des raisons quelconques, on serait quand même dans un axe égal tout en essayant de refléter les trois campus. Ce comité va avoir deux rencontres par année et c'est vraiment le comité qui va viser de rester pertinent d'identifier des besoins au niveau de la recherche, des projets de recherche qui pourraient être majeurs et importants. Nous avons aussi un comité scientifique. Ça c'est le comité qui va être un peu plus près des actions régulières enlignées à l'institut, c'est ___ décisionnelle en matière d'orientation et de contenu scientifique composée par la direction générale et scientifique, cinq chercheuses et chercheurs membres, deux personnes étudiantes membres, une personne issue du milieu archivistique, muséal ou galerie d'art pour faire le lien avec nos archives qui peut souvent soutenir nos projets de recherche. Même si ce n'est pas des projets en histoire, on peut aller chercher et monter des expositions pour des colloques, etc. Alors ce comité scientifique-là sera un peu plus près du quotidien, ne gérera pas le quotidien évidemment, mais nous cherchons un comité scientifique quand même actif et prêt à mettre un peu l'épaule à la roue. Du comité scientifique va sortir des sous-comités pour des comités scientifiques pour des colloques, des revenues, du travail qui a besoin d'être fait qui n'a pas besoin d'être seulement des membres du comité, mais ça va émaner de ceci puis on va le remplir avec des membres de l'institut. La troisième partie de la composition, nous avons les catégories de membres. Très important, l'institut pour qu'il fonctionne doit rassembler des gens dynamiques qui veulent collaborer pour faire avancer le savoir portant sur l'Acadie. Il va y avoir quatre catégories de membres, soit les chercheuses et les chercheurs de l'Université de Moncton, les personnes étudiantes, des unités de recherche et des chercheuses affiliées et des chercheurs affiliés de l'extérieur de l'Université de Moncton. Au niveau des chercheuses et chercheurs membres, nous avons les gens du corps professoral ou des chercheurs à l'emploi de l'université. Nous avons des professeures ou des professeurs à la retraite qui maintiennent leurs activités de recherche qui veulent continuer à contribuer, on leur fait une place, et les personnes effectuant un stage postdoctoral on les considère comme des chercheurs, ils obtiennent leur brevet et leur certification. Pour les personnes étudiantes membres, nous avons les personnes étudiantes des cycles supérieurs qui mènent un mémoire ou une thèse reliée aux études acadiennes et aussi qui a été rajouté suite aux consultations avec les étudiants, on inclut les personnes étudiantes du premier cycle qui manifestent un intérêt pour les études acadiennes. C'est pas tous les programmes d'études qui ont des projets majeurs de fin de bacc qu'on peut les flécher où ils font des études acadiennes, il y en a qui s'intéressent qui vont faire des projets dans leur cour, on veut leur permettre d'avoir un endroit à fréquenter des chercheurs, d'autres étudiants, mener des activités pour les étudiants aussi pour vraiment les inciter et les intéresser à poursuivre leurs études aux deuxième et troisième cycles reliées aux études acadiennes. Nous avons les unités de recherche membres, les chaires, les centres, les laboratoires, les groupes de recherche, on veut les unir, leur permettre de collaborer,

leur permettre de peut-être organiser des choses ensembles et l'institut veut aussi offrir un service à ces centres qui n'ont souvent pas beaucoup de ressources, pas de personnel administratif, comment qu'on pourrait les aider au niveau de la promotion de leurs activités, la diffusion du savoir au niveau d'un appui logistique quand qu'ils mènent peut-être des pratiques de conférence ou une activité de colloques alors une collaboration pour vraiment être capable de bonifier nos ressources administratives au service de tous. La dernière catégorie de membres, les chercheurs affiliés, c'est des gens de l'extérieur de l'université qui s'intéressent aux études acadiennes qui peuvent devenir membres en tant que tels. Et la décision a été prise qu'on va prendre une première année pour se créer, se structurer à l'interne et dans une deuxième année une fois qu'on est opérationnel, que l'équipe est en place, là on va s'ouvrir sur notre phase internationale pour commencer à recruter des membres avec nous et on veut certainement des membres actifs qui collaborent à des initiatives avec l'institut et avec nos membres. Il y a une catégorie de partenaires que ce soit des unités de recherche de l'extérieur, des organismes communautaires, des instances gouvernementales, des organismes publics, des organismes privés. Le statut de partenaire va être réservé pour des gens qui collaborent à l'avancement du savoir et qui veulent travailler avec l'institut que ce soit des collaborations au niveau de recherche ou d'actions en cours prévues, que ce soit des contributions financières, que ce soit un intérêt stratégique ou institutionnel commun visant le développement de collaborations futures, etc. On veut vraiment commencer à avoir des liens dans la communauté. Et finalement, il va y avoir une rencontre annuelle des membres, une rencontre pour présenter le rapport annuel évidemment, mais aussi un espace pour consulter les membres, ramasser des idées et permettre le réseautage entre les membres et aussi avec nos partenaires. Et finalement suite aux consultations avec les étudiants, ils ont proposé de créer un réseau étudiant inter-campus. On sait quand qu'on est à la maîtrise ou au doctorat on est souvent un peu isolé, on a moins de cours, on a moins de personnes alors d'avoir un réseau pour que les gens partagent leurs expériences et présentent leur méthodologie, etc., on veut les inclure dans des colloques scientifiques, mais on veut aussi que les étudiants peuvent collaborer ensembles. Ce n'est pas une association étudiante, si ils veulent créer quelque chose par la suite, sans problème, mais ici c'est vraiment de permettre un réseautage et d'avoir un peu un budget à leur disponibilité pour faire des choses et aussi permettre aux étudiantes des différents campus de se réunir physiquement au moins une fois par année. L'institut va se doter d'axes de recherche. Des axes de recherche seront développées lors du lancement de l'institut. On veut identifier des axes de recherche assez larges pour permettre des recherches interdisciplinaires et intersectorielles à pouvoir avoir lieu. On veut pas un axe de recherche qui est l'histoire ou la linguistique, mais vraiment des choses qui peuvent englober différentes disciplines. On a recueilli plusieurs idées dans nos consultations, la liste a été faite puis on pourra donner la liste au groupe qui va démarrer l'implantation de l'institut et les axes de recherche seront validés par les instances décisionnelles de l'institut en tant que tel. Les deux derniers aspects, l'institut sera doté d'un personnel. Présentement, l'Institut d'études acadiennes a une employée qui est notre conseillère scientifique et nous partageons une ressource avec le Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson qui est financée par le Centre d'études acadiennes, mais que nous partageons à 50 %, c'est une secrétaire administrative. La proposition est de rajouter une personne au niveau de l'équipe alors le conseiller scientifique va se transformer pour devenir un professionnel en recherche qui peut appuyer les différents projets de recherche mis sur place. La deuxième personne sera une personne qui sera une gestionnaire de projets responsable des opérations un peu, la personne qui va faire la logistique pour nos activités, les colloques, les partenariats avec Radio-Canada, toutes ces collaborations qu'on va mener, c'est la personne qui sera responsable de gérer ces projets-là et nous poursuivons la collaboration avec le Centre d'études acadiennes au niveau du partage de ressources. On propose de reclassifier le poste de secrétaire administrative à adjointe administrative pour avoir quelqu'un qui a un champ de responsabilités plus large et nous on propose de payer la différence salariale pour passer d'un poste à la reclassification en tant que telle et le Centre d'études acadiennes est intéressé de poursuivre la collaboration comme qu'elle était. Nous allons aussi embaucher des chercheuses ou des chercheurs ou des étudiants chercheurs ou chercheuses reliés à nos projets et selon les fonds disponibles. Au niveau du budget, les fonds qui sont présentés là sont les fonds actuels de l'Institut d'études acadiennes sauf le budget additionnel de l'IRA du fonds stratégique il a été réservé un montant de 100 000 dollars par année pour cinq ans dont un montant total de 500 000 dollars pour le lancement de chacune des trois instituts, soit la santé et l'environnement qui va venir prochainement. Nous nous proposons au lieu de dire méthodiquement que 100 000 par année sera attribué, c'est sûr que les premières années l'implantation il y aura moins de projets de recherche et moins de besoins. On ne veut pas non plus utiliser des fonds, on aimerait mieux les sauver pour des projets dans la suite alors on propose l'utilisation des fonds selon le besoin jusqu'à l'épuisement du 500 000 dollars. Notre budget de base régulier est de 53 000, nous avons le budget associé au personnel à temps plein qui est de 148 pour le poste de conseiller scientifique avec les charges sociales et les bénéfices et tout. Le fonds de dotation c'est un fonds investi où est-ce qu'on bénéficie des ristournes qui fait à peu près un 90 000 dollars par année et nous visons une diversification financière progressive à travers des années selon nos collaborations des partenariats avec la communauté et les fonds de recherche que nous pourrions appliquer pour. Au niveau des dépenses, une grosse partie c'est le salaire. Le personnel est important, ce n'est malheureusement pas un prof dégrevé à trois cours qui va être en mesure de dynamiser un réseau ou mener les projets de recherche, y faire tout le travail nécessaire de logistique autour du type de programmation qui est souhaité par l'université pour avoir un réel impact alors le personnel administratif est très important dans la balance. Et suite à la première année, nous visons d'avoir un minimum de 100 000 dollars par année qui est dédié à la programmation de l'institut en tant que tel. Au niveau du plan de mise en œuvre, ça c'est le plan qui a été mené au cours des deux dernières années et à venir, on a complété le développement, on est en train de valider la suite. Pour les années à venir, une phase sur trois ans. La phase qui débute cette année c'est la phase de mise en œuvre dont concours pour la direction générale et scientifique, les membres du comité scientifique, les membres du comité aviseur, l'embauche de personnel et le démarrage des travaux. L'année deux qui sera 27-28, c'est vraiment la phase d'implantation de la programmation de lancement des gros projets et la troisième année une fois qu'on est un peu mieux solidifié serait la phase qu'on

s'ouvre vers l'international et aussi la création d'un réseau entre les différents instituts qui s'intéressent à l'Acadie à l'international. Ceci ça fait pas mal le tour. Vous avez eu la chance de lire les documents et je suis disponible pour répondre à n'importe quelles de vos questions.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. On va passer à une période de questions pendant que M. Doucet est ici avec nous. Il y aura une proposition par la suite, mais est-ce qu'il y a des questions pour M. Doucet? Allez-y. Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci beaucoup pour ce beau projet. Moi j'ai deux questions pas vraiment au niveau contenu, mais plutôt au niveau de l'appellation. Peut-être c'est lié à ma connaissance limitée, mais au niveau de comité aviseur, c'est la première fois que j'entends en fait cette appellation. Est-ce que c'est un terme qui est utilisé pour ce genre de comité ou non? Deuxième question sur l'Institut de recherche sur l'Acadie, même dans votre présentation vous utilisiez souvent « études acadiennes ». Est-ce que si on va appeler l'Institut de recherche sur l'Acadie par rapport à ce qui est actuellement études acadiennes, c'est pas moins inclusif. Je pense études acadiennes pourrait être plus interdisciplinaire et plus inclusif que l'étude sur l'Acadie qui est très très précis. J'aimerais bien savoir un peu sur cette appellation. Merci.

Doucet : Merci beaucoup. Au niveau du nom, la plupart des gens du comité consultatif trouvaient que l'Institut de recherche sur l'Acadie était plus ouvert et inclusif que études acadiennes en tant que telles qui propose souvent une méthodologie centrée sur des démarches reliées aux études acadiennes et tout ça, un cadre théorique et tout. Des études sur l'Acadie la manière qu'on le présente, c'est beaucoup plus large. Ça peut être l'étude de la gestion du littoral de la Péninsule acadienne, ça peut être des études comparatives entre les politiques linguistiques du Nouveau-Brunswick et de la Belgique, ça peut être différents aspects comme ça et selon nous, c'était dans un désir d'aller un peu plus large qu'on s'est tourné vers l'Institut de recherche sur l'Acadie pour être très inclusif en tant que tel. Est-ce que ça répond à la question?

Esfahani : Je ne sais pas au niveau de votre réponse parce que pour moi lorsqu'on parle de l'étude sur l'Acadie, c'est moins inclusif parce qu'on a un objet de recherche, c'est l'Acadie, mais lorsqu'on parle des études acadiennes, je pense c'est plus interdisciplinaire qui pourrait englober plusieurs aspects de recherche. Ça en fait c'est ma perception. Ma première question c'était concernant l'appellation du comité aviseur.

Doucet : Au niveau du comité aviseur, la plupart des instituts ont une sorte de comité scientifique et un comité aviseur qui veut faire un lien avec l'extérieur. Ça ne peut pas être un comité d'administration avec des membres de l'extérieur au niveau de qu'est-ce que ça voudrait dire pour l'université d'avoir une gouvernance interne à notre université, c'est un comité aviseur. On va certainement prendre les commentaires et tout, mais ça ne peut pas être un comité qui est décisionnel car ça va avoir des impacts autres que ce qui est visé en tant que tel. Le nom comité aviseur, oui il y aurait eu peut-être d'autres types d'appellations qui auraient été possibles, comité consultatif et tout ça, on s'est arrêté à aviseur, mais c'est rien qui est coulé dans le béton et si les gens préfèrent comité consultatif, c'est un synonyme, il n'y a pas de problématique là-dessus.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour ces précisions. Hélène Albert.

Albert : Merci. À mon oreille, mais je suis pas traductrice, j'entends aviseur comme « advisory » un petit peu puis consultatif ça m'apparait un peu plus francophone, mais une question comme ça Éric Mathieu, le dégrèvement prévu pour la direction de l'institut c'est combien de crédits de dégrèvement par année?

Doucet : Dans le passé et ce qui est prévu c'est 9 crédits. Alors le ou la professeure qui prendrait le mandat se retrouverait à enseigner un cours par semestre à peu près sauf s'il y a d'autres arrangements. Alors c'est un dégrèvement de 3, d'enseignement de 3.

Président d'assemblée : Céline Surette.

Surette : Merci. C'est un beau projet. J'ai des questions assez détaillées. Chercheur affilié, est-ce que vous avez l'intention de passer à travers les processus de la FESR pour avoir un statut de chercheur ou ça va être quelque chose de complètement différent? Ça c'est ma question un. Ça c'est un commentaire plus général puis pas spécifique à l'Institut sur l'Acadie. Une fois que les instituts vont être bien développés, je pense que ça serait important de s'assurer qu'il y ait une collaboration entre les trois instituts pour s'assurer qu'on ait vraiment de l'interdisciplinarité puis sur le même thème si notre thématique de recherche est par exemple, je vais utiliser cet exemple-là l'environnement, mais qu'en faisant de la recherche en environnement, on touche parfois les questions de l'Acadie de par notre terrain d'études, mais on veut pas vraiment être membre de l'Institut sur l'Acadie parce qu'on est investi ailleurs, ça serait peut-être bien de éventuellement avoir des mécanismes qui permettent d'assister ou d'être impliqué dans certaines des conversations qui aideraient l'interdisciplinarité plus générale. Je dis ça puis vous me connaissez, moi je suis une chercheuse interdisciplinaire donc je vois les liens partout, c'est sûr que la première étape c'est vraiment de s'ancrer puis de s'assurer qu'on fonctionne bien à l'intérieur de notre thème. Je le dis juste pour qu'on l'oublie pas puis qu'on y réfléchisse à mesure qu'on avance. Donc juste pour revenir à la question chercheur affilié, est-ce qu'il va avoir un lien avec le statut de chercheur associé de l'Université de Moncton?

Doucet : Merci Céline, c'est une très bonne question. C'est pas une question qui a été abordée dans les consultations ou dans le travail du comité consultatif. Pour tout ce qui touche les chercheurs affiliés de l'extérieur,

on se donne deux ans pour poursuivre la réflexion. C'est important de se structurer, de se solidifier et d'opérer, mais c'est certainement une bonne question qui va être notée. Ce n'était pas prévu. Surtout dans les premières années, on voit une affiliation un peu plus légère. C'est du réseautage au début puis si qu'on veut vraiment progresser et devenir un institut qui est vraiment implanté dans le giron des recherches en francophonie internationale et tout, bien on veut vraiment travailler avec des gens et développer des réseaux alors c'est certainement une question qui va être notée qui pourrait être apportée au comité scientifique et au comité aviseur dès le début. Au niveau d'être membre de plus qu'une association, tu as totalement raison. Quelqu'un qui fait de la recherche sur la gestion du littoral en Péninsule acadienne c'est l'environnement. Quelqu'un qui fait de la recherche sur la gestion de la régie Vitalité, c'est de la gouvernance de l'Acadie et de son système de santé en français. Alors moi de mon côté si que t'es membre d'un institut, ça veut pas dire que tu pourrais pas être membre d'un autre. Moi je vois ça de manière collaborative, mais ça va être certainement au comité scientifique et aviseur à…

Surette : Juste un petit follow-up là-dessus. Ça je comprends que tu peux avoir des thématiques où que c'est pas mal égal entre deux thématiques ça fait que tu vas être membre des deux instituts parce que c'est là que tu mets ton effort, mais tu pourrais avoir quelqu'un qui travaille beaucoup plus en santé ou beaucoup plus en environnement, mais qui veut être impliqué, mais de façon plus périphérique sur l'Institut sur l'Acadie puis c'est vrai des deux autres instituts. Probablement qu'à mesure qu'on évolue, il faudrait peut-être avoir une catégorie de membres collaborateurs à l'intérieur même de l'institution où tu t'engages pas au même niveau, mais tu t'engages quand même.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup pour ces commentaires. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président et merci Éric Mathieu pour la présentation. Ma question en fait c'est pas vraiment une question, c'est un commentaire. Ça m'a frappé tout à l'heure et Madeline à côté de moi ça l'a frappé aussi je pense de la même manière. J'ai été surpris que le collègue Esfahani ait pas réagi sur ça, mais l'acronyme IRA renvoit à l'armée républicaine irlandaise donc un groupe qui soit paramilitaire, soit terroriste et si on pense en terme de réseaux sociaux puis qu'on utilise l'acronyme, je l'ai tapé tout à l'heure dans Google, la première chose qui sort c'est ça. Je me demande si il y aurait pas une réflexion à avoir sur ça pour pas reproduire un petit peu ce qui est arrivé avec le CERPUCE qui ressemblait à d'autre chose donc il y a peut-être une invitation à réfléchir à ça.

Doucet : Est-ce que je peux donner un petit commentaire? C'est un sujet qu'on a débattu souvent, on en a débattu au comité consultatif aussi. On a gravité entre Institut d'études acadiennes, de garder l'Institut d'études acadiennes, on a parlé de l'Institut de recherche sur l'Acadie, on a gravité autour de l'Institut de recherche internationale sur l'Acadie ou l'Institut de recherche sur l'Acadie de l'Université de Moncton, IRAUM. Alors c'est différentes options comme telles. On sait même qu'au niveau de l'Institut de recherche en santé elle a changé de nom suite à son lancement qui pour devenir l'Institut de recherche en santé du Nouveau-Brunswick mais on peut certainement décider de rajouter officiellement UM dans l'acronyme en tant que tel pour pas avoir l'acronyme IRA. Ce sont des choses qui sont certainement possibles. Je sais pas si qu'il y a des gens qui veulent commenter ça dans la haute administration.

VRER : C'est certainement quelque chose qu'on peut revoir. Institut de recherche sur l'Acadie, on pourrait rajouter un S là-dedans aussi, il y a différentes façons de faire les choses.

Président d'assemblée : Parfait. Ça été mon premier réflexe aussi quand j'ai vu IRA et j'ai failli écrire à mon collègue, mais je me suis dit non en sachant qu'il y avait pensé aussi, mais voilà. J'ai trois questions. Hélène Albert.

Albert : C'est plus un commentaire. C'est la première chose qui m'est sautée aux yeux quand j'ai vu l'acronyme puis je pense vraiment qu'on doit sortir de cet acronyme-là, je pense que c'est même pas négociable. Le comment c'est une autre chose puis moi aussi j'avais pensé à IRSA pour rester proche du titre actuel. L'important c'est qu'on sorte de l'IRA.

Président d'assemblée : Merci bien. Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : C'est sûr que j'aimerais continuer sur l'idée du nom. Quand on parle de l'Acadie, je sais qu'on parle d'un espace mythique parce qu'il y a des Acadiens partout. Il y a Acadia en Louisiane, il y a des Acadiens au Maine partout et aussi du point de vue quand vous parlez du littoral acadien, bien beaucoup du littoral est encore sur des terrains qui ont pas été vraiment cédés, sont-ils vraiment acadiens. Ça fait que pour éviter la discussion de colonisation et tout ça, on pourrait peut-être parler de l'espace acadien au lieu de dire sur l'Acadie, l'espace acadien disons l'espace qui est occupé par le peuple acadien puis le peuple acadien est vraiment partout, c'est pas juste à la Péninsule et au Nouveau-Brunswick, il y a la Nouvelle-Écosse vous savez. Merci, c'est tout.

Doucet : Merci pour ton commentaire. Je suis très sensible à cette question-là. Je suis un ancien directeur général de la Société nationale de l'Acadie qui était porte-parole du peuple acadien à travers la planète. Alors oui, il y a les Acadiens de la Louisiane, il y a les déportations, il y a des liens avec l'histoire, il y a notre rôle en francophonie internationale, les relations avec le Québec, les francophones de partout au pays avec nos associations en Alberta et tout ça, alors nous on s'aligne vraiment dans un modèle d'ouverture au niveau de

toutes sortes de domaines de recherche qui sont liés aux Acadiens, aux peuples acadiens, aux notions historiques, à la culture, à la création artistique, etc. etc. On se veut vraiment large et on ne veut pas mettre de barrière pour se limiter au niveau des possibilités de types de projets qu'on va appuyer et mener en tant que tels.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Vous savez tout le processus de validation on vous l'a présenté. La prochaine étape est au Conseil de l'Université le 19 septembre. En vue du 19 septembre, ça serait bien d'avoir un nom de l'institut qu'on veut créer. Je sais que vous avez le pouvoir de le décider aujourd'hui. On a encore trois heures devant nous, j'aimerais sortir d'ici avec un nom pour le centre pour que quand on le recommande si ça va au Conseil, qu'il y ait un nom qui vient avec. Je sais qu'il y a eu beaucoup de discussions sur le nom, je sais que même le concept international a été discuté, mais je vous encourage fortement d'ici les trois prochaines heures de réfléchir sur le nom pour qu'on puisse apporter quelque chose au Conseil le 19 septembre. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Éric Mathieu Doucet? Ça va. Merci beaucoup M. Doucet.

Doucet : Merci beaucoup et j'aimerais remercier tous les gens dans la salle qui ont participé au processus au cours des deux dernières années; il y en a plusieurs qui étaient sur le comité consultatif. Merci beaucoup pour tout l'appui et je vous souhaite une bonne rencontre. Vive l'Acadie!

Président d'assemblée : Il y a une autre question.

?: Éric Mathieu, c'est quoi ta recommandation par rapport à cette question-là du nom parce que tu t'en vas puis on peut en discuter entre nous, mais après avoir discuté et entendu es-tu plus dans une optique comme la solution que Gilles propose de rajouter un S ou d'une transformation majeure puis on t'arriverait avec quelque chose que t'as jamais entendu?

Doucet : Il y avait peu de gens qui proposaient de maintenir l'Institut d'études acadiennes. Je pense qu'un changement marque le thème. L'Institut de recherche sur l'Acadie selon les gens du comité consultatif est plus inclusif au niveau des différents secteurs et domaines et disciplines de recherche et tout. Soit rajouter un S, soit l'Institut de recherche sur l'Acadie de l'Université de Moncton, mais ça fait un peu plus centriste. Il y aurait l'Institut de recherche sur l'Acadie en rajoutant le terne international, l'Institut international de recherche sur l'Acadie. Alors il y avait cet aspect-là puis ça faisait un peu prétentieux de se lancer institut international quand on a pas encore de membres à l'international. On avait dit que peut-être comme l'institut de santé qu'on pourrait attendre une année ou deux puis changer le nom lorsqu'on s'ouvre à l'international, mais peut-être que rajouter un S c'est peut-être la solution. Ça changerait juste l'acronyme puis l'acronyme visuel sur papier.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Il y avait une autre question, Jean-François Thibault.

Thibault : Le S on le rajouterait où?

Président d'assemblée : IRSA, Institut de recherche sur l'Acadie.

Thibault : IRSA?

Président d'assemblée : IRSA.

?: C'est bon? Est-ce que ça passe?

Président d'assemblée : C'était ma prochaine question. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci beaucoup monsieur le président. Suivant la présentation de M. Doucet, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la restructuration de l'Institut d'études acadiennes afin qu'il devienne l'Institut de recherche sur l'Acadie conformément au document intitulé Institut de recherche sur l'Acadie proposition de projet daté du 11 août, 2026 et préparé par Éric Mathieu Doucet.

Président d'assemblée : Parfait et on précisera que ce qui a été retenu c'est bien IRSA, on le présentera quelque part madame la secrétaire générale. On pourrait le mettre entre parenthèses dans la recommandation. Parfait, excellent. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions? On a eu l'occasion de poser des questions à M. Doucet, est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires à ce stade-ci avant qu'on passe au vote?

Albert : Juste ___ procédural puis j'ai peut-être manqué une petite seconde et quart, mais faut quand même s'interroger sur le nom. On reste avec le IRSA, c'est ça?

Président d'assemblée : Oui, IRSA, on va l'ajouter entre parenthèses. On l'ajoute, oui. On est prêt pour le vote, je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Excellent, très bonne nouvelle. Il est 12

h 02, c'est l'heure du dîner. On avait réservé à peu près une heure donc je propose qu'on recommence à 13 h. Le dîner je vous rappelle, c'est au 63 et vous avez vos petits billets. Bon appétit!

PAUSE DÎNER

10. Mise à jour sur le projet de réforme du cadre des diplômes.

Président d'assemblée : Alors nous allons recommencer, j'espère que vous avez bien mangé. Nous étions au point 10, mise à jour sur le projet de réforme du cadre des diplômes. Il y aura une présentation de Mme Dawes donc Mme Dawes, je vous cède la parole.

Dawes : Alors avec ce gros projet de réforme du cadre des diplômes, je vais faire une mise à jour qui va également être un survol du projet. Il y a beaucoup d'éléments, il y en a certains qui ont déjà été adoptés et il y en a d'autres qui seront adoptés au cours des prochains mois. C'est bon je pense d'avoir une vue d'ensemble et de voir comment tout ça s'aligne. On avait commencé avec la stratégie l'idée de donner de la flexibilité, mais concrètement ce que ça veut dire donner de la flexibilité c'est passer plus facilement d'un diplôme vers un baccalauréat, du cheminement à distinction vers le cheminement régulier, de la mineure vers la majeure ou vice-versa ou bien changer d'une majeure à une autre. Ce que cette flexibilité nous permet c'est de réduire le nombre de crédits à obtenir en surcharge, réduire le nombre de cours réussis qui ne sont pas comptabilisés dans le diplôme, ça veut dire moins de frais additionnels à payer et on peut également réduire la durée des études. Au mois de mai, on a adopté les principes de la réforme et vous vous rappelez les mots clés là-dedans c'est la diversité. Ce n'est pas tout le monde dans un programme qui a en tête la même carrière. Respecter les normes de chaque diplôme donc le B.A. ce n'est pas le B. Sc., chaque diplôme a ses propres normes. Offrir les mêmes options que les autres universités et les options les plus intéressantes que nous n'avons pas actuellement comme la double majeure et ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif. Il faut dire que la tentation est forte de faire exactement ça, de limiter les choix, d'imposer plus d'exigences, demander au lieu de laisser la personne étudiante faire ses propres choix. Quand on a fait la réforme il y a 20 ans, on a noté au Sénat que le projet initial des OFG ne tenait pas compte de la structure des diplômes alors ça c'était une mauvaise piste de commencer sans tenir compte de la structure parce que les deux sont interreliés, mais on ne cherchait pas à respecter les normes dans ce projet de OFG, on a pas mesuré l'impact sur la feuille de route de tout ce qu'on avait exigé, mais on était quand même bien conscient du fait qu'on dépassait les 120 crédits. Alors au Sénat en 2013, on a mentionné que c'était à l'étudiante ou à l'étudiant de s'arranger alors on a pas tenu compte de l'injustice que ça créé quand on fait payer une session additionnelle ou même deux et on a pas pensé aux iniquités entre les groupes, notamment les personnes du Canada versus les personnes de l'international. Dans la réforme en 2026, on tient compte des exigences, mais également de la structure et du contenu du baccalauréat. Ici on va respecter les principes de la réforme, ça commence en respectant le total de crédits approuvés qui est publié au répertoire. Au mois de novembre à l'automne dernier, on avait un rapport analytique qui faisait état de toutes les barrières à la flexibilité. Il y a un élément qui est très frappant qui remonte à 1972 quand on a demandé à chaque département d'élaborer non seulement la majeure en tant que telle, mais le cadre général du programme complet de baccalauréat ce qui inclut la formation générale et les cours connexes. Chaque majeure est conçue comme un baccalauréat en soi. J'ai vérifié 66 universités, on est la seule à faire ça, ça veut dire que changer de majeure peut être aussi compliqué que transférer vers un autre diplôme et on est la seule où on voit un nombre hallucinant de crédits dans les dossiers de première année donc dès la première session, on a des cours en surcharge donc ça peut exister comme des exceptions dans d'autres universités; on voit environ 2 % des personnes étudiantes qui auraient des surcharges dès la première année tandis qu'à Shippagan par exemple, c'est rendu 44 % de la population étudiante. On est aussi les seuls à ne pas avoir la double majeure à l'intérieur des 120 crédits. Ce modèle c'est pas seulement les personnes étudiantes qui payent le prix, mais également les départements et les décanats parce que c'est plus lourd à gérer pour le conseil pédagogique, pour la gestion des dossiers étudiants et pour les modifications de programmes qu'on envoie au CPR donc ça ralentit nos processus et c'est plus lourd pour tout le monde. Alors pour la structure des baccalauréats, il y a des éléments qui s'appliquent à n'importe quel baccalauréat et on en a parlé au cours de la dernière année l'idée de limiter les crédits de niveau 1000 et d'avoir un minimum de 3000-4000. Dans les baccs spécialisés qui ont un agrément, d'habitude on a beaucoup plus que 36 crédits de niveau 3000-4000 ou parfois de 4000-5000, mais ici, on parle vraiment du strict minimum pour le cheminement régulier. Au Sénat l'année passée en mars, on avait adopté la définition du profil et ça c'est important pour l'attractivité des programmes, ça permet de mettre en valeur le contenu qui est spécifique à notre université, mais le profil se trouve à l'intérieur d'un programme où la personne étudiante est admise, mais si on veut avoir quelque chose de semblable à l'extérieur du programme, en-dehors du programme, ça existe comme certificat intégré au baccalauréat donc ça c'est un concept qu'on va explorer cette année avec le Comité des règlements, mais ce qu'on a adopté jusqu'à date c'est plutôt à l'intérieur de la majeure dans la plupart des cas. Pour les exigences générales, on a actuellement neuf OFG. On propose d'en conserver trois donc les cours d'initiation c'est 3 crédits, une formation linguistique en français et une formation linguistique en anglais. Pour les cours d'initiation dans la logique du nouveau modèle quand on est dans une logique centrée sur les diplômes et non pas sur les programmes, si on prend un exemple comme le B.A. avec double majeure en psychologie et biologie avec une mineure en philosophie, on a des composantes de trois facultés différentes et on peut se demander comment ça s'applique ces cours d'initiation, mais c'est le cadre du B.A. qui exige 3 crédits parmi ces cours-là. On pourrait dire qu'un cours est recommandé pour telle ou telle majeure, mais on va pas faire les 3 cours de chaque faculté dans ce diplôme, c'est pour ça que le registrariat les a programmés comme étant mutuellement exclusifs. Pour les exigences linguistiques actuellement, la grande majorité des personnes suivent des cours de français, mais c'est une minorité qui suit des cours d'anglais actuellement, 34,9

%. Si on regarde la population étudiante du Canada, il y a seulement 14 % qui ne dépassent pas le niveau d'anglais 2022 qu'on appelait le 1022 dans le passé donc ces cours concernent la population étudiante de l'international plus que les personnes qui ont étudié au Canada et qui ont suivi des cours d'anglais à l'école avant de venir à l'université. Le barème de correction n'est pas réseau alors on me dit que le barème serait plus strict à Shippagan qu'à Moncton donc le nombre de crédits d'anglais qu'on exige peut varier par campus alors ça c'est une question qu'on va examiner dans l'évaluation externe de la formation linguistique qui aura lieu cette année. Avec le français et l'anglais, on a un total qui va jusqu'à 33 crédits tandis que dans la feuille de route on a de la place pour 9 crédits, 9 c'est la médiane donc la place réservée est insuffisante pour 40 % de la population étudiante. Au cours de la dernière année, on a discuté de différentes solutions pour réduire le nombre de crédits pour améliorer cette situation et il y a quatre versions. On a commencé avec les cas extrêmes. Le Département d'études anglaises a fait beaucoup de travail sur les cours, la série a été reclassée avec des cours de niveau 2000-3000, les titres ont changé, il y a le premier niveau et le dernier niveau qui ont été abolis et dans certains programmes, on a réduit le niveau exigé. Ça ça concerne environ 2,3 % de la population, il y a 107 personnes qui en bénéficient donc ce n'est pas une solution, mais c'est certainement une grande amélioration pour les individus concernés par les cas les plus extrêmes. Ce qui est très important dans tous ces changements c'est plutôt les nouvelles options que ça permet de créer. On a plus besoin de compter uniquement sur des exigences, on peut également avoir des options et créer des profils et créer des mineures. Maintenant qu'on a des cours de niveau 2000 et 3000, ça devient possible de créer de nouvelles options. Dans la deuxième version, on est allé plus loin que ça. On a augmenté la formation linguistique à 15 crédits et on a séparé les programmes en deux catégories : les programmes réguliers où il y a un maximum de cours d'anglais et les programmes exceptionnels où on continue à chercher à atteindre un niveau spécifique d'anglais et ça c'est parce que l'atteinte des RAP le nécessite. Si on pense aux programmes réguliers, est-ce que c'est la norme d'exiger l'anglais? Non, certainement pas. Moncton et Sainte-Anne sont les seuls dans les 66 universités où j'ai fait la vérification. Il y a environ 25 % qui exigent une langue seconde, n'importe quelle langue seconde, mais ça c'est au B.A. spécifiquement, ça ne s'applique pas à tous les diplômes dans ces universités et les personnes de l'international qui ont étudié dans une autre langue sont généralement exemptés dans les autres universités donc ce n'est pas du tout dans les normes d'avoir ce genre d'exigences. Dans les programmes exceptionnels, ce qu'on voit par exemple à St-Boniface, on crée un RAP anglais, on a intégré un cours spécialisé donc il y a des domaines où la communication fait partie des compétences qu'on cherche à développer dans des programmes professionnels comme travail social donc il y a un cours spécialisé et on a une condition d'admission donc on communique clairement que l'anglais est nécessaire pour ce programme ou bien on a un chemin pour atteindre ce niveau à l'intérieur de la feuille de route, mais ça veut dire qu'on a moins de cours dans le programme et on les remplace par des cours pour développer cette compétence. Si on pense à cette deuxième version où on limite les crédits à 6 pour les programmes réguliers, les personnes qui sont concernées c'est environ 5,5 % de la population qui auraient un cours de moins à suivre. Pour les Canadiennes et Canadiens, on parle de 1,1 % parce que la plupart des personnes ont un niveau plus élevé déjà en arrivant. Alors cette version est rejetée par les facultés qui cherchent à créer le cadre pour leurs diplômes comme le B. Sc. avec double majeure ou le B.A.A. avec double spécialisation parce que ça ne permet pas d'avoir les combinaisons qu'on trouve dans les autres universités, les combinaisons de majeure ou de spécialisation alors cette approche ne fonctionne pas de ce point de vue des structures. La troisième version, on a réduit à 12 crédits dans la feuille de route. Actuellement c'est 9 donc on augmente par rapport à ce qui est actuellement le cas, mais on réduit par rapport à la deuxième version et on avait proposé d'abolir les cours de mise à niveau 1101-1102 et de conserver seulement 3 crédits de mise à niveau alors cette version a été rejetée par l'UARD de formation linguistique en français et par le Conseil de la langue française. La mise à niveau quand on regarde les lettres finales dans ces cours-là, effectivement il y a une plus grande proportion dans les tranches de C+ à D que dans l'ensemble des cours de premier cycle alors on écarte la troisième version également. La quatrième version où on est encore à 12 crédits dans la feuille de route pour les programmes réguliers où on limite l'anglais, il y a encore les programmes exceptionnels où on ne limite pas le nombre de crédits en anglais et dans cette version, on propose de ne plus exiger le cours Français 1500. Alors quand on regarde les lettres finales qui sont attribuées dans les 48 groupes qui ont été offerts en 2025, on peut voir que la lettre A+ c'est la médiane pour le réseau. À Moncton, 60 % de la population étudiante a eu A+ dans ce cours. À Shippagan, 48 % et à Edmundston, 32 % donc dans chaque campus on est au-dessus de ce qu'on voit dans l'ensemble des cours et pour l'ensemble des cours, on a pas enlevé ces cours-là donc le résultat serait un peu plus bas si on les enlevait. Dans nos diplômes, on a ajouté plein d'éléments qu'on cherche à intégrer. Chaque année, on ajoute quelque chose d'autre on pourrait dire. On a commencé avec des OFG, mais on a dans les valeurs la vision et la mission de l'université, on a des éléments qu'on veut refléter, on a des éléments qui découlent de la stratégie, on a des éléments qui se trouvent dans le cadre d'assurance de la qualité et on a les RAP qui normalement remplacent certains OFG et puis si on a un agrément aussi comme en génie, il y a des qualités requises pour les personnes diplômées donc ça fait énormément d'éléments à considérer et si on veut rendre nos diplômes plus flexibles, il faut certainement alléger les parcours étudiants. À l'hiver, on a adopté plusieurs règlements qui s'appliquent au baccalauréat avec majeure et mineure. On a parlé des conditions d'admission et on a adopté le règlement sauf la partie qui concerne la majeure non-déterminée donc ça ça reste à faire cette année. On a adopté le cheminement comme définition et pour les sciences, ça va être nouveau d'avoir le cheminement distinction. On a également adopté pour la reconnaissance de l'excellence académique, les différentes mentions comme Laude, Magna Cum Laude et Summa Cum Laude et ça ça va être en vigueur cet automne et on a le tableau d'honneur qui s'applique à la fin de la session d'hiver quand on a une moyenne pondérée d'au moins 4,0. Ensuite, chaque faculté a travaillé au décanat, au vice-décanat et avec le Conseil des facultés sur un des cadres. Le cadre du B. Sc., c'était adopté en juin par le Conseil de la faculté. Il y a la question de la vérification de la conformité, on doit vérifier si les majeures sont conformes avec les éléments du règlement donc ça ça doit être approuvé par le CPR cet automne. Le cheminement distinction, ça ça va être nouveau. Le tronc commun, on a essayé d'harmoniser dans la mesure du possible, mais

essentiellement, les programmes tombent dans deux groupes avec biochimie, biologie et chimie d'un côté et informatique, maths et physique de l'autre. On s'est inspiré du modèle de St. FX pour représenter les disciplines dans le cadre parce que pour les sciences, il faut un minimum de trois sciences qui incluent les maths ou les stats. On a la possibilité de créer de nouvelles majeures à partir des baccalauréats spécialisés. Pour offrir un B. Sc., on peut avoir un B. Sc. en économie ou en foresterie, mais ça suppose qu'on a créé cette majeure et qu'on l'a fait approuver donc il y a des disciplines où on a un choix de diplômes comme économie ça peut être au B.A. ou au B. Sc. Comme j'ai mentionné, c'était adopté au Conseil de la faculté avec la version 4 donc 12 crédits hors science qui incluent les exigences linguistiques. Pour le B.A. dans le tronc commun, on avait 6 crédits de pensée critique ou analytique et ça c'est une façon d'intégrer les disciplines des anciens cours connexes. On a à la faculté adopté certaines modifications qui permettent d'intégrer des cours connexes dans les programmes donc par exemple un cours de philo peut être à l'intérieur de la majeure en histoire puisque philo de l'histoire c'est très pertinent. On a aussi des cours multi sigles, ça c'est une autre façon d'intégrer des cours connexes donc les cours connexes à l'intérieur de la majeure, c'est ça qu'on voit dans les autres universités et ça c'est les deux stratégies donc la FASS a commencé à utiliser ces stratégies plus qu'avant. Pour le B. Sciences Sociales, ça va être aboli, ça ne veut pas dire que les programmes vont être abolis, mais c'est le diplôme parce que les programmes vont être offerts au B.A. donc on a pas besoin de faire une nouvelle demande d'admission quand on change de programme alors c'est moins de paperasse. Le B.A. va être plus ouvert comme c'était le cas dans les années 60 où il y avait une grande variété de disciplines qu'on pourrait étudier au sein du B.A. Ce cadre a été adopté par le Conseil des facultés au mois de juin. Et pour le B.A.A., le Conseil des facultés doit se réunir en septembre. Il y a presque deux années de tronc commun alors ça c'est très pratique pour les personnes étudiantes qui commencent sans savoir exactement quelle discipline va être choisie pour la spécialisation. Pour la spécialisation, une moyenne de 2,5. Ça permet à la grande majorité des personnes d'avoir accès, il y a 9,9 % qui auraient une moyenne trop faible. La résolution du cube de Rubik du B.A.A. ça pris 12 versions pour arriver à un modèle qui fonctionne. Quand on considère les normes, ce que les autres universités font, les paramètres qu'on a déjà dans nos propres programmes, comment on va rendre tout ça plus attractif, les priorités institutionnelles, il y a tant de critères qu'il fallait jouer avec ce cadre pendant six mois, je félicite Jules Comeau pour tout ce travail parce que finalement, il est arrivé avec la douzième version où tout fonctionne. Alors c'est pour vous dire la complexité de créer un cadre qui peut accommoder les personnes de l'international, les personnes du Canada, les différentes options pour que tout se tienne, c'est loin d'être facile. Comme nouveauté dans ce diplôme, on a la mineure ou la majeure hors administration donc il y a une grande ouverture aux autres facultés. La mineure ne peut pas être à l'intérieur de la Faculté d'administration, c'est forcément à l'extérieur, mais il y a la deuxième spécialisation de 21 crédits qui est à l'intérieur de la faculté alors on a de nouvelles possibilités inter-facultaires et avec les programmes dans les campus comme gestion de l'information ou foresterie ou bien gestion de loisirs, sports et tourisme, on peut créer des options très intéressantes avec des majeures de 36 crédits. Ça c'est le B.A.A. Ensuite vous vous rappelez qu'au mois de mai, on avait créé un comité consultatif pour se pencher sur la formation générale et les exigences linguistiques. Je peux vous assurer que ce comité a travaillé au mois de mai et au mois de juin, on a repris nos réunions le 18 août et parmi les membres de ce comité, huit des neuf personnes sont membres du Sénat alors vous êtes ici et je vous remercie de tout ce travail. Pour les cours d'initiation, on avait plusieurs recommandations et il s'agit de bonifier le volet recherche documentaire, intégrité intellectuelle et rédaction universitaire. Ensuite, d'intégrer un RAG sur l'intelligence artificielle générative et de réduire le temps consacré aux composantes du cours qui peuvent être offertes comme des formations autoportantes. Les vice-décanats ont déjà eu une réunion pour examiner ces recommandations, ils ont déjà choisi les cinq thèmes communs qui vont se trouver dans chacun de ces cours d'initiation alors vous voyez les numéros 1, 2 et 3, c'est la recherche documentaire, l'intégrité intellectuelle et la rédaction et ensuite on a comprendre l'utilisation et les productions de l'intelligence artificielle parce qu'il faut bien comprendre ce que les professeurs demandent dans les différents cours où les consignes peuvent varier d'un cours à un autre donc les personnes étudiantes doivent être en mesure de bien comprendre ces consignes et numéro 5 pour le développement personnel et professionnel, c'est là où on trouve déjà une certaine formation autoportante. On a également créé un groupe de travail réseau sur la création d'une banque de formation autoportante dans Clic pour les cours d'initiation et ce groupe de travail comprend des personnes étudiantes, des professeurs, des vice-décanats, mais aussi des représentants des services de soutien académique comme la spécialiste de Clic, la coach à l'apprentissage et une bibliothécaire. L'idée avec ce groupe c'est de revoir la banque de ce qui existe déjà, proposer des principes de classement et de présentation pour que ça soit accessible dans Clic, de voir s'il y a de nouvelles formations qu'on devrait créer et si oui, de prioriser ces projets de création en tenant compte des RAG, des cours et de la mission, de la vision et des valeurs de l'université. Le comité consultatif s'est également penché sur les exigences linguistiques. Jusqu'à date, on a adopté trois recommandations. La première c'est l'idée de réserver 12 crédits dans la feuille de route pour la formation linguistique, ça c'est dans les programmes réguliers. Avec la version 4 dont j'ai déjà parlé, les 12 crédits permettent à 100 % des personnes étudiantes de faire leur formation linguistique à l'intérieur des 12 crédits donc il y a les 12,5 % qui vont faire plus que ça qui vont se trouver dans d'autres types de programmes exceptionnels. On a une recommandation concernant les exemptions pour chaque exigence de permettre des exemptions donc pour les cours d'initiation pour les personnes qui transfèrent 24 crédits ou plus d'un autre établissement de ne pas être obligés de suivre le cours d'initiation donc ça veut dire essentiellement qu'on a fait la première année ailleurs. Pour le cours d'anglais si le niveau exigé est dépassé, de ne pas exiger plus et pour le français si le résultat au test de classement est exceptionnel, d'accorder une exemption. Donc pour le français, déjà on a des exemptions dans le cas du baccalauréat international. On a l'exemption du deuxième cours de mise à niveau avec la lettre finale de A ou mieux. On a déjà eu des exemptions pour les autres cours dans le passé, mais en 2021, le Sénat a voté l'abolition des exemptions des cours qui ont existé jusqu'à cette date-là. Et la troisième recommandation qu'on a adoptée jusqu'à date concerne la communication des exigences linguistiques propres au programme avec transparence et clarté. Que ce soit dans les facultés ou au bureau du

recrutement étudiant, aux services de l'admission ou au registrariat, de s'assurer que ces exigences linguistiques sont bien reflétées dans les documents. Si c'est des conditions d'admission, ça permet aux élèves de prendre connaissance de la nécessité d'avoir un certain niveau ce qui n'est pas le cas actuellement. Une autre recommandation qui a été adoptée par ce comité consultatif c'était une recommandation de convoquer tous les membres de l'UARD en anglais pour une discussion sur les nouvelles possibilités qui vont exister en anglais que ça soit de nouveaux cours, de nouvelles mineures ou des profils, le fait qu'on voudrait mettre l'accent sur les compétences orales et l'apprentissage expérientiel. Le comité m'a demandé également de consulter les décanats pour connaître les besoins, il y en a qui ont déjà répondu à cette demande, et de convoquer cette réunion donc la réunion a déjà eu lieu le 18 août. Les éléments, vous voyez que ça concerne notamment les compétences orales qu'on veut plus développer ces compétences orales, avoir un format intensif dans certains cours, avoir des cours spécialisés comme l'anglais des affaires, créer des profils avec 9 crédits ou une mineure en langue étrangère qui pourrait être combinée avec les langues qu'on offre déjà comme l'espagnol ou l'allemand. Il y a également une évaluation externe qui aura lieu cette année. On va proposer différents éléments à considérer. Il y a la question du barème de correction, le contenu culturel des tests de classement puisque la population a évolué au cours des années, les RAG des cours puisqu'on veut plus insister sur l'oral et le codage des niveaux de A-1 à C-2, ça c'était une demande du registrariat puisqu'on a le projet pilote pour l'immigration et c'est souvent pour le travail qu'on cherche à connaitre son niveau. Pour le contenu autochtone, on a également mis sur pied un groupe de travail réseau sur la planification et la priorisation des projets de création de contenu autochtone afin d'assurer une approche cohérente et concertée. On avait proposé l'idée de créer un RAP autochtone, mais on s'est rendu compte que le développement des cours est insuffisant. L'accès aux cours est relativement limité. Les cours qui existent ont tendance à être réservés à des personnes admises aux programmes où ils ont beaucoup de préalables ou sont des cours plus avancés donc dans les discussions, il y a des facultés qui prévoient créer des contenus pour les cours de niveau 1000. Il y a certaines facultés qui pourraient éventuellement partager des contenus donc c'est dans cet esprit-là qu'on avait proposé d'essayer de coordonner entre les décanats étant donné que les ressources sont limitées et d'avoir une approche de partage d'expertise des trois campus. On vise l'automne 2028. On a l'intention de faire travailler le plus possible le registrariat. Ce n'est pas une blague. Il y a quelques petits détails comme Courseleaf et Degree Works donc il y a beaucoup de programmation à faire. La registraire étant très débrouillarde a découvert qu'il y a une université à Halifax qui a déjà adopté ces plateformes qui a déjà un modèle de cadre de diplôme qui ressemble beaucoup à ce que nous proposons et elle va bénéficier de leur expertise dans des consultations. Pour le Centre de la réussite étudiante qui est un projet où Yves Laforge pilote ce projet, il y a des initiatives pour aider à faire connaître le nouveau cadre et pour les personnes étudiantes, mais aussi pour le personnel donc un projet qui s'appelle « Bâtir mon diplôme » pour vulgariser toute cette réforme et pour expliquer l'implantation de Degree Works et puis le Centre d'excellence en pédagogie va également offrir des ateliers et des ressources pour qu'on puisse bien travailler dans ce nouveau modèle. Au cours de la prochaine année au Comité des règlements, on va voir les exigences linguistiques qui sont proposées, le cadre pour les trois diplômes et on va examiner une série de règlements qui cherchent à alléger les charges étudiantes puisque la surcharge étudiante est une question fondamentale dans toute cette réforme. On a d'autres règlements qui vont être abolis ou modifiés. Il y a la question des certificats crédités intégrés au baccalauréat qui ressemble comme le profil, mais ce n'est pas à l'intérieur de la majeure et puis on va revenir sur les questions des baccalauréats généraux ainsi que le baccalauréat d'études individualisées. Au CPR, on aura les formulaires de conformité pour chaque majeure pour s'assurer que c'est conforme au cadre et dans ce projet, on essaie d'avoir vraiment le minimum de modifications à ce stade-ci par rapport à ce qui existe déjà comme majeure donc ça va ressembler beaucoup à ce qui est déjà la majeure en tant que telle. Il y a les RAG pour les cours d'initiation. Il y a la formation en anglais langue seconde si on va développer de nouveaux cours spécialisés où on met l'accent sur l'oral et puis la création de profils dans les différentes majeures, de nouvelles majeures là où il y a un bacc spécialisé donc par exemple aux beaux-arts où on a des baccs spécialisés, on peut créer des majeures et les offrir au baccalauréat ès arts. Et puis pour le Comité de la planification, on peut imaginer des avant-projets pour prioriser les projets de création de contenu autochtone et également si on veut créer des formations autoportantes pour les cours d'initiation. Je pense que je suis à la fin. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette présentation. Je vous rappelle c'est pour information. J'imagine qu'il y a peut-être des questions à ce stade-ci sur certains éléments de la présentation de Mme Dawes donc ça serait l'occasion de poser ces questions-là. J'en vois déjà une première donc je vais céder la parole à Claudine Auger.

Auger : Pour ceux qui ne me connaissent pas, j'enseigne à Shippagan l'anglais donc ceci m'interpelle. Je voulais juste Mme Dawes rectifier une chose. Peut-être dans nos discussions c'était pas clair, mais quand on parle des tests de classement pour le barème, vous avez dit tout à l'heure que le barème à Shippagan était plus strict. En fait, oui et non. Il a resté le même le barème à Shippagan. Depuis qu'on a ce test d'anglais-là, les cours n'ont pas changé de 10, 11, 12 à 41 donc nous on respecte le même barème, mais nous avions remarqué l'année dernière que à Moncton, le barème avait baissé. Par exemple en grammaire sur 50 questions si j'ai 9 sur 50, je veux dire pour nous c'est un 10-11 très faible et Moncton avant de 0 à 23, le 9 se trouvait 10-12, 10-11. Maintenant dans les tests que je viens en plus de corriger la semaine dernière, le 9 sur 50 est rendu un 10-21 à Moncton. Donc juste pour vous dire que des fois les statistiques dans le fond ça affecte les statistiques qu'on a des tests d'anglais parce que je veux dire avec une hausse comme ça du niveau, c'est certain qu'il va y avoir plus d'étudiants qui vont être exemptés ou qui auront moins d'anglais à faire, mais ça c'est quelque chose qu'on discute en UARD cette semaine. Comme Mme Dawes vient de dire, on a seulement eu notre première rencontre la semaine passée donc il y a beaucoup de choses à discuter. Donc c'est pas que c'est plus strict, c'est qu'on a gardé le statut quo puis là il faut voir qu'est-ce qu'on fait en réseau par rapport à ça parce que ces

tests d'anglais-là il y a aussi le plagia qu'il faut prendre en considération. Moncton est le seul campus qui le fait en ligne sans surveillance donc c'est certain que les statistiques pour les tests d'anglais sont affectés par ça aussi. En tout cas, on était très content par exemple d'avoir eu un UARD à cette première rencontre-là puis on une autre à venir. Déjà cette semaine, on en a plusieurs donc vraiment on est content de pouvoir en discuter les trois campus. Voilà.

Président d'assemblée : Parfait. Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Je suis aussi professeure d'anglais à l'UMCS et pour être honnête, quand j'ai commencé à venir au Sénat, c'était spécifiquement à cause des changements qu'on avait apportés au cours d'anglais. Je trouvais que nos étudiants surtout dans les campus du nord étaient vraiment perdants et je vais expliquer. Le niveau généralement d'anglais dans les campus du nord est certainement plus faible parce qu'on ne peut pas apprendre l'anglais dans la communauté. Il y a certains points dans le document que j'avais lu où on dit bien l'anglais on peut facilement l'apprendre dans la communauté, ce n'est vraiment pas le cas dans le nord, les gens ne parlent pas anglais dans la rue du tout et en plus de ce que je sache, beaucoup de nos étudiants ont remarqué que même quand ils arrivent à Moncton après, ils ont la tendance de se tenir avec d'autres francophones et continuent avec leurs amis à Moncton et ce n'est vraiment pas vrai qu'ils vont apprendre l'anglais juste parce qu'ils habitent à Moncton. On parle aussi des étudiants internationaux. Disons qu'ils vont avoir un désavantage. C'est vrai ils ont un désavantage du point de vue qu'ils ont un niveau plus faible d'anglais généralement, mais ce désavantage est beaucoup plus grave dans des cours d'ingénierie par exemple qu'ils utilisent des manuels en anglais à partir de la deuxième année et ils vont être beaucoup plus désavantagés sur le marché du travail et c'est la même chose pour les étudiants des campus du nord. Je comprends qu'on veut avoir plus de flexibilité pour les étudiants, je suis absolument d'accord avec ça, mais on a aussi une obligation envers notre communauté, la communauté de nos étudiants et la communauté que nous desservons. On est quand même dans une province bilingue. Je sais que vous avez regardé beaucoup d'autres universités, le Québec est francophone, les autres sont anglophones. On est dans une province bilingue. On veut quand même que nos étudiants soient performants dans leur travail, de se sentir à l'aise sachant qu'ils sont capables de bien faire leur travail, mais aussi d'avoir des chances sur le marché du travail. Vous avez mentionné que bon, maintenant on dit aux étudiants vous devez prendre des cours d'anglais puis si ça fonctionne pas, débrouillez-vous, mais maintenant ce qu'on fait un peu c'est vous prenez pas de cours d'anglais et quand ça vient à avoir un travail, débrouillez-vous puis c'est pas juste pour avoir le travail comme tel, c'est pour être capable de bien performer dans une province bilingue. C'est ce que j'ai comme commentaire, mais j'ai quand même des questions. Dans le document ce n'est pas clair si on regarde les exigences Anglais 1022 parce que souvent on dit, mais on regarde pas les exigences 1022, mais le 1022 apparait quand même. Si on regarde pas les exigences 1022 pour les cours réguliers, il va pas y avoir de cours d'anglais, c'est ça que je comprends. Et si les cours vont être optionnels, ils vont pas être offerts et ça donne pas beaucoup plus de choix, ça enlève beaucoup de choix de nos étudiants. Merci.

Président d'assemblée : Deux interventions. Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. Je sais pas par où commencer, mais je pourrais peut-être commencer par là. Je peux parler pour moi, je vais pas parler pour les autres personnes étudiantes, mais quand je me suis inscrit à l'Université de Moncton, je m'étais inscrit pour faire la discipline que je souhaitais faire. Quand je me suis inscrit, je me suis inscrit au début en physique, mais j'ai changé en éducation par après, mais quand je me suis inscrit, le but c'était de venir apprendre la physique, apprendre la science, apprendre, me perfectionner puis m'imaginer plus tard dans une profession peut-être en physique ou en éducation. J'ai pas eu le réflexe personnellement de dire ok, je vais venir à l'Université de Moncton parce que je veux augmenter mon niveau de français ou d'anglais. Peu importe la langue, c'est pas vraiment la réflexion-là que j'ai. Comme personne étudiante, tu viens à l'université pour te développer une expertise dans une discipline. L'autre question que ça soulève aussi, est-ce que les cours qu'on a actuellement de français et d'anglais permettent le développement si jamais j'avais pas les compétences dans cette langue-là, c'est quand même une question importante à soulever. Ça fait que c'est juste de se mettre en question de pourquoi qu'on vient à l'université, je pense que les étudiants viennent pour apprendre un sujet, une discipline. C'est sûr j'entends l'argument on est une province bilingue, la langue est importante, mais à la fin de la journée si les personnes étudiantes veulent se perfectionner dans la langue, ils vont prendre plus de cours pour se perfectionner dans la langue, mais on devrait pas rendre ça obligatoire pour les personnes parce qu'ils viennent étudier une discipline pour être expertes dans ces disciplines-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup. Merci beaucoup pour la présentation aussi qui était claire puis qui amène à beaucoup de réflexion et c'est bien qu'on se donne le temps par contre d'arriver en 2028 j'ai compris, c'est ça, parce que je pense que c'est le genre de chose qui va demander tout ce travail-là. En ce qui concerne la question des contenus autochtones, fut un temps où on avait pensé mettre un OFG autochtonisation et décolonisation. Là on vise plutôt trois OFG si j'ai bien compris, mais il y a une intention d'intégrer des contenus autochtones de dix manières. Je dirais juste peut-être deux choses, peut-être référer aussi au plan d'action autochtone que vous connaissez vraiment bien pour l'avoir monté puis fait avec les partenaires. Donc ça faut garder ça en tête parce qu'il y a quand même beaucoup dans ça qui peut être pertinent puis aussi ça parait d'une évidence, mais je pense qu'on a plusieurs instances autochtones maintenant à l'Université de Moncton dont le groupe d'aînés en résidence qui se réunit demain entre autres, le Comité Mawiomi puis il y a aussi un groupe, j'oublie le nom, qui

révise les contenus autochtones. Je pense qu'il faut peut-être s'assurer de voir ces trois comités-là au moins juste parce qu'ils auront sûrement des considérations ou des propositions intéressantes qui vont toucher à différentes sensibilités fait juste de vraiment pour ce dossier-là juste pour s'assurer qu'on consulte vraiment nos partenaires qui sont là dans différents groupes.

Dawes : Juste pour répondre, le groupe de travail qui a été constitué comprend des membres du Comité sur l'enseignement et la recherche autochtone ainsi que les différentes facultés qui souhaitent développer du contenu pour le premier cycle. Donc ces personnes vont participer à ces discussions et il y a également une invitation à une personne étudiante dans ce comité. Je n'ai pas encore reçu la réponse, mais sans doute ça va venir à la rentrée donc on va certainement avoir un maximum de collaboration.

Président d'assemblée : Parfait. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Il y a une phrase qui m'a interpelée, c'était « étant donné sa mission, l'Université de Moncton ne devrait pas faire la promotion de l'anglais tout court, mais plutôt faire la promotion des exigences linguistiques propres à ses programmes ». Ça m'a amené au fait que quand on circule un peu à l'international qu'on voit parfois tu sais dans les villes etc., venez apprendre l'anglais au Canada, etc., puis je me disais au niveau du recrutement international, est-ce qu'on a considéré l'impact parce que beaucoup d'étudiants internationaux viennent au Canada pour entre autres apprendre l'anglais puis venir au Nouveau-Brunswick apprendre l'anglais dans un milieu qui est bilingue était une valeur rajoutée. C'était une stratégie de recrutement qui a été mise de l'avant il y a quand même une quinzaine d'années, mais qui semblait faire partie des stratégies. Je sais pas si ça évolué ou qu'est-ce que vous en pensez, mais je veux juste l'amener à la table pour être sûre qu'on fait pas un accroc à des stratégies qui ont été mises de l'avant puis qui sont pertinentes pour le recrutement surtout à l'international. Ça c'est une question qui m'était venue en tête. L'autre c'est beaucoup plus technique, mais quand je vois tous les cours d'initiation avec tous les sigles finalement c'est comme mutuellement exclusif. Je me dis pourquoi qu'on a pas juste un cours avec un sigle qui est fait pour tout le monde. Je sais que la question peut amener d'autres questions, mais en l'étant mutuellement exclusif, ça amène la réflexion de dire peut-être qu'un cours serait suffisant pour tout. Puis l'autre c'est encore technique, mais dans la réforme de cadre des diplômes quand on parle du CDP, on parle des avant-projets, priorisation, mais j'avais compris que les avant-projets c'était vraiment pour les programmes. Pour moi un avant-projet par rapport à la création des contenus autochtones, je le vois vraiment comme un projet de création, pas un avant-projet. Encore là, faudrait se parler comment on veut procéder, mais un avant-projet était pour la création des programmes surtout.

Dawes : Oui, ça touche vraiment le contenu de plusieurs cours qui vont être très importants, des cours dans le tronc commun de plusieurs diplômes et ça prend un investissement et on voulait collaborer le plus possible entre les facultés. C'est pour ça qu'on avait cette approche-là, mais c'est vraiment par rapport au contenu de cours qu'on veut développer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci monsieur le président. Une petite question par rapport aux tests de classement. Étant donné qu'on vise à diminuer les cours obligatoires et prévoir des exemptions, les tests de classement deviennent plus importants disons pour évaluer les compétences linguistiques de nos étudiants et donc je me demandais est-ce qu'il y a un comité présentement qui est en train d'étudier comment qu'on procède avec nos tests de classement le fait qu'ils sont non-supervisés, le fait que les étudiants peuvent utiliser l'intelligence artificielle, consulter, etc. et donc s'il n'y a pas un comité qui est en train d'étudier cette question, est-ce que ça serait au Sénat de proposer cette étude au courant de la prochaine année avant la mise en œuvre de la réforme?

Dawes : Oui, on prévoit une évaluation externe de la formation linguistique en anglais et cette question va être traitée dans ce contexte-là.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la présentation de Mme Dawes? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Trois points. Pour faire référence à l'évaluation, je pense qu'on a un problème d'évaluation linguistique. Si on se fie aux données de A+ que nos étudiants ont du côté de la communication orale, je pense que si on fait un comité sur les obligations ou l'évaluation au niveau des compétences linguistiques en anglais, je pense qu'on doit avoir des gens qui sont des experts en évaluation sur ce comité-là parce qu'il semble y avoir un défi assez important au niveau de l'évaluation, la qualité de l'évaluation linguistique. Ça c'est ma première réflexion. J'ai été surpris que la recommandation a été d'éliminer le cours de français oral, de communication orale et de recommander le cours de communication orale du côté en anglais. Je suis pas certain si vraiment la qualité des compétences linguistiques de nos étudiants en français était aussi élevée qu'on pourrait nous le faire entendre avec l'évaluation actuelle. L'autre c'est je veux juste m'assurer que lorsque vous mentionnez qu'on est passé de 9 crédits à 12 crédits obligatoires pour les exigences linguistiques, est-ce qu'on va être en mesure de respecter le 120 crédits de façon systématique et permettre la flexibilité qu'on veut chercher pour nos étudiants?

Dawes : Pour arriver à cette flexibilité, dans la dernière diapo j'avais toute une série de règlements qui peuvent aider donc on va procéder de façon systématique avec tous les règlements qui peuvent toucher à la flexibilité donc on va pas compter sur une mesure pour l'atteindre. Il y a d'autre chose comme créer des cours multi

sigles, ça c'est une question de la flexibilité intégrer des cours dans une autre discipline à l'intérieur de la majeure. Toutes ces façons de faire contribuent à la flexibilité donc ça ça va être le thème pour le Comité des règlements de cette année et on va s'attaquer à ce problème de plusieurs points de vue et pas juste se fier à une modification, on ne peut pas apporter la solution. Il y a vraiment plusieurs éléments.

Recteur et vice-chancelier : Mon dernier point c'est concernant la faisabilité de la mise en œuvre de ce changement de cadre des diplômes pour l'automne 2028 avec les ressources disponibles actuellement. Ma question est pour la registraire en particulier, j'aimerais ça vous entendre à ce niveau-là parce que c'est un travail gigantesque.

Registraire : C'est certain que c'est un travail énorme comme vous l'évoquez puis c'est un travail qui se fait dans l'analyse des règlements, l'analyse de nos systèmes informatiques et notre capacité de programmer dans nos outils actuels, de se projeter aussi dans l'avenir avec les outils qui nous permettraient de faire tous ces changements. Donc 2028 c'est un échéancier très agressif, c'est possible, mais ça va exiger de revoir comment on fait les choses. Présentement, on est en train de réorganiser notre bureau pour développer plus de capacités internes pour effectuer ces changements-là, mais oui effectivement ça va être un défi.

Recteur et vice-chancelier : Personnellement ça ça m'inquiète dans le contexte compétitif qu'on est au niveau du recrutement au niveau des étudiants. Cette modernisation-là de nos programmes est très importante. Ce que je suggère ça serait d'avoir une trajectoire qui nous amènerait à la mise en œuvre à l'automne 2028, mais en prenant le temps d'évaluer précisément les ressources humaines financières nécessaires à l'atteinte de cet objectif-là. Je pense que ça ça serait excessivement important parce que sinon, on risque que ça soit un projet qui traine en longueur et je pense que pour à la fois les étudiants parce qu'il faut se rappeler qu'on fait ces modifications-là pour nos étudiants, non pas pour le corps professoral, non pas pour la structure du programme, mais bien pour nos étudiants en priorité, mais si on offre une flexibilité à nos étudiants dans le cadre des programmes, c'est certain qu'ils vont sortir de leur programme avec le sentiment qu'il ont eu le choix de prendre des cours selon leur motivation, selon leur intérêt, selon ce qu'ils veulent faire dans le futur et donc nous rendrait davantage compétitif et faciliterait également le recrutement dans les années à venir. Donc ça pour moi c'est crucial qu'on fasse cette analyse-là à l'équipe de direction puis au Comité des budgets de prendre des décisions appropriées dans ce cas ici.

Président d'assemblée : Je vais prendre une dernière question. Vicky Therrien.

Therrien : En fait je vol son micro parce que j'en ai pas.

Président d'assemblée : D'accord alors c'est Lynne LeBlanc.

LeBlanc, L. : Merci. C'est juste pour rebondir un peu ce que le sénateur Bélanger disait. Parmi certaines solutions qui ont été mises sur la table par rapport au programme de langue seconde, c'est que la formation continue avec l'Académie des langues on a des expertises à Shippagan, à Moncton, à Edmundston et on est l'offre de la formation à temps partiel donc si c'est l'orientation qui est souhaitée pour être un complément à ce qui est déjà donné comme cours obligatoires, les offres à temps partiel de la formation continue peuvent être une très bonne solution pour alléger ce fardeau-là au niveau des étudiants si c'est la voie souhaitée.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Merci beaucoup Mme Dawes pour cette présentation et merci pour vos questions. C'est pas la dernière fois, on va sans doute revenir sur toutes ces questions-là dans les prochaines réunions du Sénat donc merci beaucoup. On a dépassé un peu l'heure, mais c'est pas grave.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Nous sommes rendus au point 12, rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Suite à l'annonce du budget l'année passée, j'avais mentionné que l'Association des collèges et universités du Nouveau-Brunswick donc les présidents des institutions on rencontre le ministre, le sous-ministre et son équipe. On les a rencontrés à quelques reprises depuis l'annonce du budget et c'est certain que le ministre tente de trouver des façons de convaincre à la fois le cabinet, à la fois le gouvernement pour préserver les subventions au niveau des institutions postsecondaires, sinon les augmenter. Présentement, on parle beaucoup aussi de comment qu'on peut sauver des coûts entre autres en augmentant la collaboration interinstitutionnelle et donc une des choses qu'on est en train de faire parce que le gouvernement ne sait pas nécessairement tout ce qu'on fait, tout ce qui a déjà été fait et les vice-recteurs en ressources humaines et administration sont accumulés la liste des éléments qu'on fait en commun dont par exemple tout ce qui touche la cybersécurité, il y a des projets interinstitutionnels, l'achat en commun et les coûts qui sont sauvés en mettant ces ressources-là, ces services-là en commun. Évidemment, on cherche à les sensibiliser également que la collaboration dans ce qu'on appelle l'arrière-plan ça peut fonctionner, mais il y a toute la question de la langue de travail et également la Loi sur les langues officielles et le droit des institutions francophones et des institutions anglophones de respecter la langue de travail donc ça ça fait partie de nos discussions avec le ministère. Il y a une rencontre juste entre les présidents des universités avec le ministre et la première ministre je crois c'est le 10 ou 11 septembre prochain. L'objectif c'est de saisir la position actuelle

de la première ministre en ce qui concerne le postsecondaire ce qui va nous donner un peu peut-être des éléments de réflexion pour les actions qui devraient être prises au cours des prochains mois. On est toujours au mois d'octobre comme étant la période dans laquelle ils devraient nous annoncer les intentions du gouvernement en terme de subventions gouvernementales. On va avoir également la visite du nouveau sous-ministre du postsecondaire, Jim Mion, un anglophone qui comprend bien, il parle un peu français puis il insiste qu'on lui parle en français donc lors de la visite si jamais vous êtes en contact, lui parler en français je pense ça l'encourage et également ça le mène à se perfectionner dans sa langue seconde. Ça ça devrait être quelque part en septembre puis on devrait faire un peu le tour des facultés donc on va vous aviser d'avance et il veut visiter également certains laboratoires pour avoir une meilleure connaissance au niveau des campus. On va l'inviter évidemment à essayer d'aller sur les trois campus pour qu'il puisse connaître la réalité, l'environnement tant à Edmundston, Shippagan puis ici au campus de Moncton. Ça c'est pas mal ce qui se passe au niveau gouvernemental. Il y a toujours un élément moi qui me préoccupe, c'est toute la question de la liberté universitaire, du maintien de la liberté universitaire et l'indépendance que les universités doivent avoir avec le gouvernement. On a un conseil d'administration, on est oui financé par le public, mais on a aussi un devoir d'indépendance et on doit de plus en plus avec ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse et même en Ontario, dans plusieurs provinces, un début d'ingérence du gouvernement dans les universités. Donc en ce qui me concerne, c'est quelque chose qui est très important. Oui il faut entretenir des bonnes relations avec notre gouvernement provincial, mais il faut également garder une distance qui nous permet d'avoir cette liberté universitaire-là de se prononcer éventuellement et peut-être qu'on aura à se prononcer publiquement si jamais le gouvernement maintient son intention soit de geler ou de couper les subventions gouvernementales. Une autre action qui est venue à la demande de l'Université Sainte-Anne, évidemment l'Université Sainte-Anne un peu comme nous, la seule université francophone en Nouvelle-Écosse, ce qui amène ses défis et donc à leur invitation, on a eu une rencontre entre les cadres au mois de juin dernier pour explorer peut-être des possibilités de collaboration du côté académique et du côté de la recherche. On sait qu'on leur offre déjà la participation à nos programmes de formation par exemple à travers le centre d'excellence. Maintenant on veut voir comment qu'on peut entre institutions francophones en Acadie préserver, attirer les étudiants francophones à poursuivre leurs études postsecondaires en français en ayant peut-être davantage de passerelles du 1 plus 3, du 1 plus 2, du 2 plus 2, etc. Il y a une rencontre de suivi qui va avoir lieu ici à l'université en septembre. Au niveau du C.E.P.S. comme je l'ai dit lors de la rentrée des employés, c'est un projet qui fonctionne un peu comme un train, c'est-à-dire parfois on avance rapidement comme on l'a fait avec la subvention de 5 millions qu'on a eue de faire l'estimé C qui a été réalisé. Maintenant le secteur a déposé une demande pour faire l'estimation B qui est une demande d'un petit moins de 3 millions et c'est important d'avoir l'estimé B parce que ça nous permet d'être plus compétitif pour les grands projets d'infrastructure au niveau du gouvernement fédéral qui exige d'avoir l'estimé B si on veut comme critère d'admission pour que notre projet soit évalué donc on espère avoir des nouvelles cet automne si possible avant le mois d'octobre puisque les firmes avec lesquelles on travaille ont toujours de la disponibilité pour le réaliser, mais plus nous allons retarder, plus il risque d'avoir d'autres projets plus prioritaires que le nôtre. Et on a déposé également une lettre d'intention au gouvernement fédéral cet été en prévision des prochains concours d'infrastructure communautaire. Les universités, on est admissible pour les grands projets d'infrastructure fédérale, mais on l'est sous les projets communautaires donc c'est la Ville de Moncton qui doit soumettre le projet. On a évidemment eu des discussions depuis tout le début du C.E.P.S., mais on va avoir une rencontre en plénière avec le nouveau conseil de la Ville de Moncton pour présenter le projet dans un premier temps puis on aura une autre rencontre qui sera prévue en ce qui concerne les investissements partagés qu'on devra faire si jamais le projet va de l'avant. Je vous dirais que c'est pas mal ce qui s'est passé au cours de l'été dans ces grands projets. Je terminerais peut-être au niveau des résidences, le défi présentement au niveau des résidences c'est les coûts de construction. Ils sont trop élevés pour qu'on puisse offrir des résidences à prix abordable à nos étudiants donc à moins que le gouvernement décide d'investir davantage pour réduire nos coûts, ça va être difficile. Par contre au campus de Moncton, il y a des discussions avec une entreprise privée qui veut faire une résidence coop et ça ce dossier-là avance bien donc on devrait avoir des nouvelles au cours de l'automne en ce qui concerne le campus de Moncton. Au campus d'Edmundston, il y a un projet de musée et appartement. Le promoteur a été identifié, il y a des discussions avec l'entreprise privée pour la location à très long terme qui est le facteur préalable pour que le projet avance donc encore une fois, on devrait avoir des nouvelles cet automne. Et en ce qui concerne le campus de Shippagan, présentement il y a de la place encore dans leurs résidences. Malgré qu'on a des discussions avec la Ville de Shippagan en ce qui concerne la bibliothèque puis possiblement des appartements ou des chambres associées, c'est un projet qu'on a mis un petit peu sur la glace dépendamment de qu'est-ce qui va arriver sur le plan économique.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vois qu'il y a une question. Hélène Albert, allez-y.

Albert : C'est peut-être plus un commentaire. Plein de choses dans votre rapport, monsieur le recteur, qui sont vraiment vraiment intéressantes pour en dire le moins. Je dirais une chose qui me vient en tête c'est au moment de la visite du sous-ministre vous allez envoyer un mémo pour qu'on soit avisé, mais ça serait vraiment je pense important qu'on soit très visible sur le campus, qu'on soit vraiment très présent. Je pense que l'impression qu'on va lui laisser c'est vraiment important puis qu'il y ait quelqu'un pas juste derrière les portes, mais que les portes soient ouvertes. En tout cas, sous toutes réserves, mais je dis juste que ça m'apparait vraiment important quand on reçoit la visite d'être là puis d'être là particulièrement dans ce contexte ici. La deuxième chose, votre plaidoyer en faveur de la liberté académique est vraiment vraiment appréciée puis je pense que c'est un message super important puis je vous en remercie beaucoup beaucoup. La troisième chose par rapport à la visite ou la rencontre avec la première ministre, Mme Holt, je pense que ça serait aussi une belle occasion avec elle de ramener la question des langues officielles puis la partie 7 aussi de la nouvelle mouture de la Loi sur les langues officielles parce que ça ça parle fort. Aussi peut-être référer au rapport du groupe de travail consultatif externe

sur la création puis la diffusion d'informations en français parce que tout est dans tout, mais je pense que c'est peut-être aussi une belle occasion pour elle d'apprécier un petit peu ce qu'on fait puis voir l'importance de soutenir l'Université de Moncton dans sa mission. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Il y a peut-être un point que j'ai oublié de mentionner. Le rapport qui a été déposé avec l'aide du doyen de la Faculté de droit, M. Labelle, qui a fait un excellent rapport qui a été déposé dans lequel on revendique à travers la Loi fédérale de faire reconnaître l'Université de Moncton comme étant une institution distincte qui devrait avoir des droits en lien avec la Loi sur les langues officielles. Ça été déposé ça au mois de juin donc on verra dans la nouvelle mouture de la révision de la Loi si effectivement il y aura un statut spécial pour l'Université de Moncton.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Je n'en vois pas. Merci beaucoup monsieur le recteur pour ce rapport.

13. Rappel des dates des réunions du Sénat académique et de ses comités

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, le rappel des dates des réunions du Sénat académique et de ses comités. Vous avez reçu dans DiliTrust le tableau dans lequel vous trouverez les dates des réunions du Sénat académique et des sous-comités donc je vous invite à le consulter et d'inscrire ces rencontres à vos agendas.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 14, affaires nouvelles. Madame la secrétaire générale, vous n'avez rien à signaler? Non.

15. Prochaine réunion ordinaire : vendredi 2 octobre à 13 h à distance

Président d'assemblée : Le point 13, la prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 2 octobre à distance. Étienne Bélanger.

Bélanger : Juste une petite question. On lance la balle peut-être au Sénat, mais les personnes sénatrices étudiantes on discutait et le Sénat du mois de mai est difficile pour les personnes étudiantes à assister en personne parce que beaucoup de personnes étudiantes commencent à travailler, ont des stages, etc. fait qu'on se demandait si que le Sénat serait peut-être à l'aise avec l'idée que juste pour ce Sénat-là que les personnes étudiantes puissent l'assister en ligne. Faire qu'un espèce de compromis pour ce Sénat-là du mois de mai uniquement, les personnes étudiantes au lieu de venir en présentiel pourraient le prendre en ligne, comme ça ils pourraient faire leur travail puis ça pourrait faciliter les choses. C'était juste quelque chose qu'on voulait mettre à l'attention du Sénat.

Président d'assemblée : Oui, ça on pourra en discuter au bureau de direction du Sénat. Merci beaucoup pour cette suggestion-là.

16. Clôture

Président d'assemblée : Tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés donc je vous souhaite une belle fin de journée et surtout une bonne rentrée. Merci.